



ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN
Centre Technique de la Forêt Communale

BP 15 107-Yaounde . Tel : 6 77 75 79 93

Localisation : Immeuble situé à côté Ambassade Espagne Vallée Bastos- Yaoundé
cfccameroun@yahoo.com - www.foretcommunale-cameroun.org



Projet C2D-PSFE2 Aménagement et suivi des forêts du Cameroun

*Second Appui du C2D au Programme Sectoriel Forêt Environnement
(Projet C2D-PSFE2)*

DOCUMENT DE CAPITALISATION DES EXPERIENCES
DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE LA
CONVENTION DE SUBVENTION N° 0180 SIGNEE ENTRE
LE MINFOF ET LE CTFC, LE 27 OCTOBRE 2014



Décembre 2019

**DOCUMENT DE CAPITALISATION DES EXPERIENCES DE LA
MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE LA CONVENTION
DE SUBVENTION N° 0180 SIGNEE ENTRE
LE MINFOF ET LE CTFC, LE 27 OCTOBRE 2014**

Par:

Centre Technique de la Forêt Communale

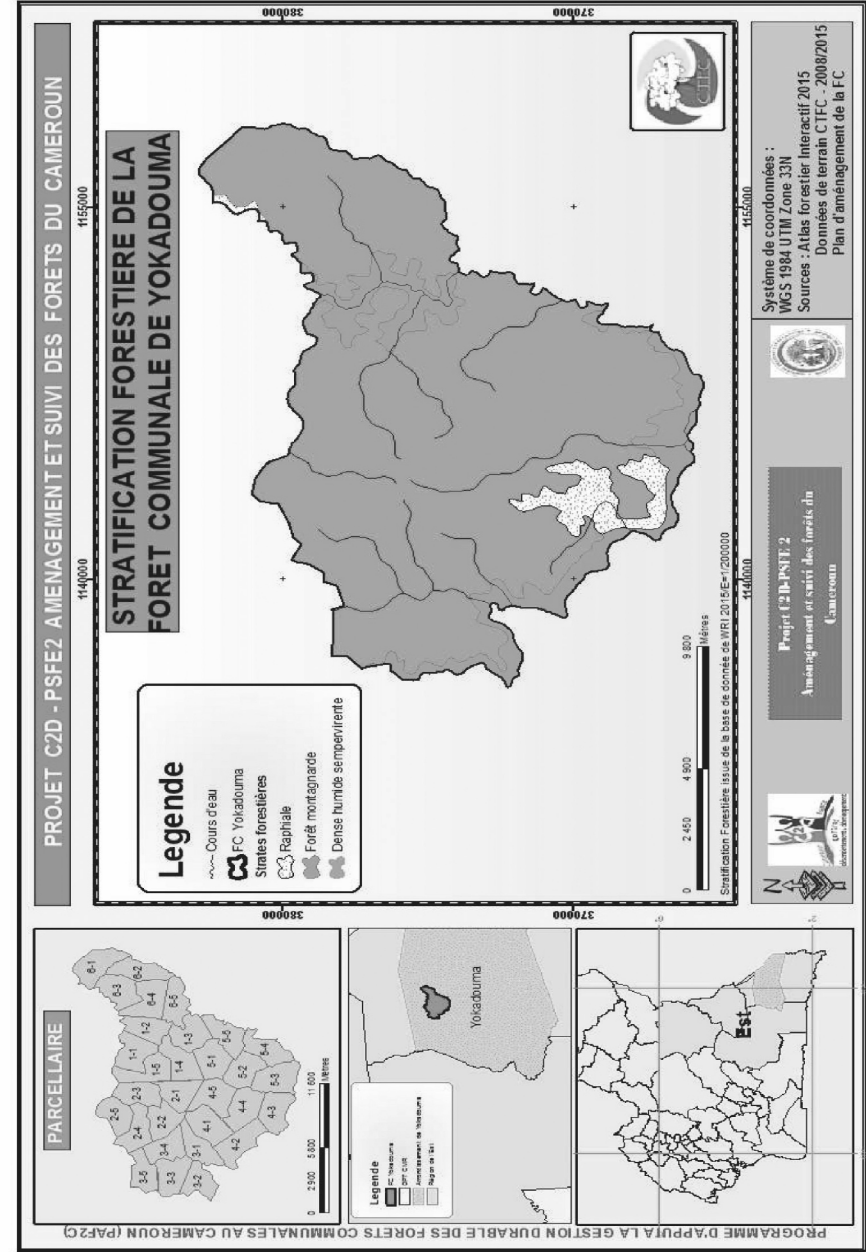


Partenaire d'exécution du projet

**Avec la contribution de l'équipe du
Centre Technique de la Forêt Communale :
Bodelaire KEMAJOU, Charles Quentin MAURICE RABIER,
David MBIENDA, Léone Anick BATOBOCK BATIFILECK,
Loïc AKAGOU SOKENG, OTTOU OTTOU GAETAN**

**Et autres partenaires d'appui externe :
C2D PSFE2 : Roger Emmanuel BIDIMA BIDIMA,
Paul Alain ESSOUNGA,**

Annexe 13 : Carte de la stratification forestière de la forêt communale de Yokadouma



Annexe 12 : Carte de la stratification forestière de la forêt communale de Gari-gombo

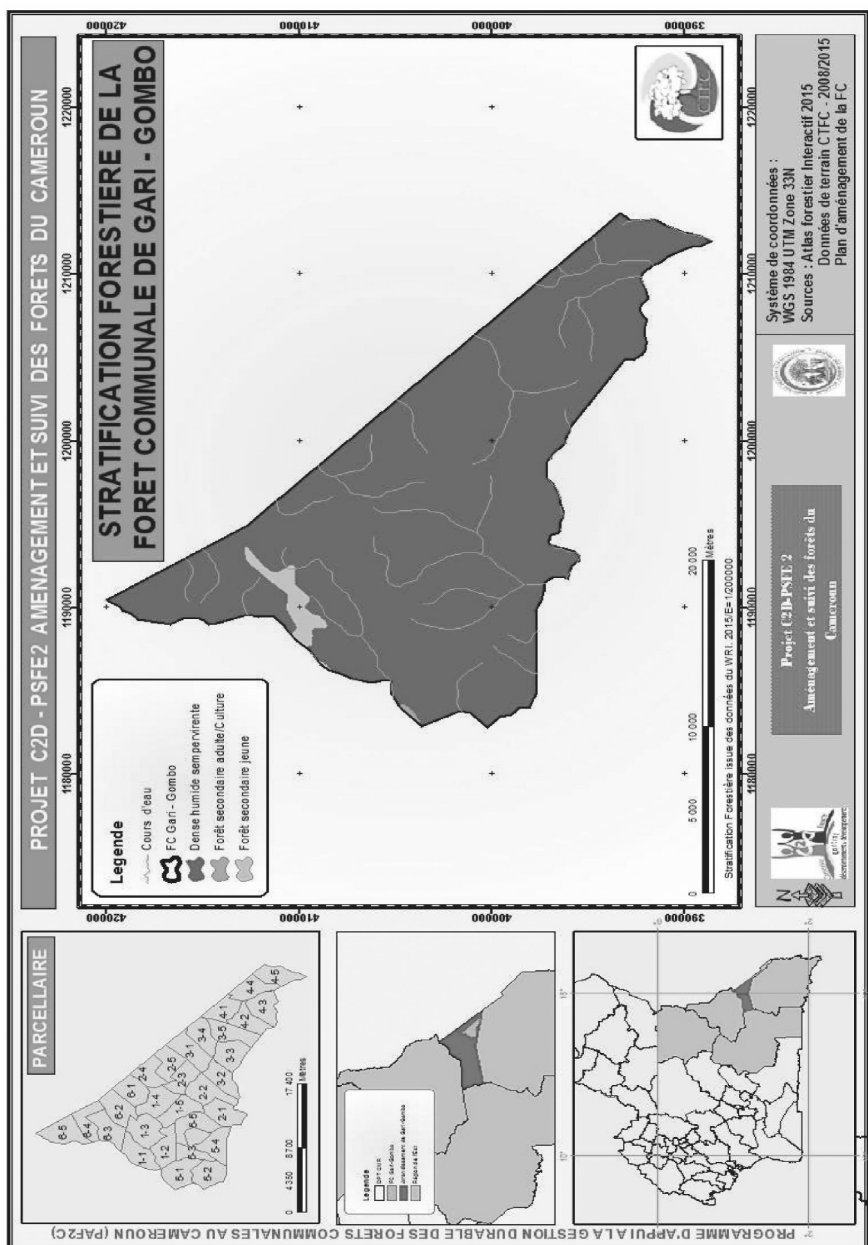


TABLE DES MATIERES

liste des photos 6

liste des annexes 8

sigles et abréviations 9

avant - propos 12

remerciements 15

résumé 16

partie I : Préliminaires 19

1.1 Définition et objectif de la capitalisation 21

1.2 Contexte et justification des activités de convention 22

1.3 Objectifs de la convention 22

1.3.1 Objectif général 22

1.3.2 objectifs spécifiques 23

1.4 Contenu de la convention 23

1.4.1 Obligations du MINFOP 24

1.4.2 Obligation du CTFC 24

1.5 Matrice du document et méthodologie du travail 25

Partie II : Fiche descriptive du projet 27

Partie III : Capitalisation des expériences acquises 39

3.1 Genèse du processus 41

3.2 Facteurs de succès constatés 41

3.2.1 Le projet a contribué au processus de décentralisation et de responsabilisation technique et administrative des acteurs locaux 43

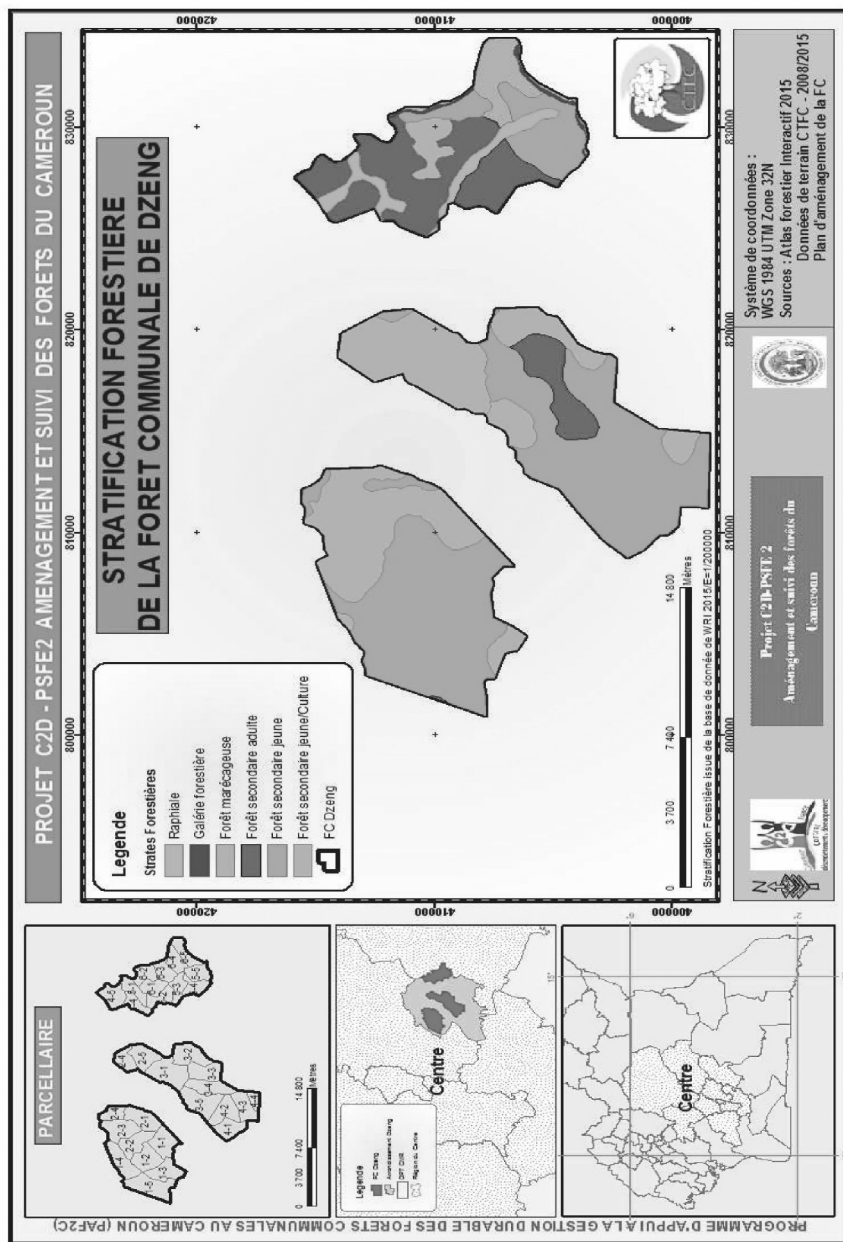
3.2.2 La stratégie d'information et de sensibilisation sur les procédures de gestion des fonds publics en collaboration avec la collaboration avec la coordination nationale a contribué à réduire

considérablement les risques.....	44
3.2.3 La bonne collaboration entre le MINFOF et le CTFC a été bénéfique pour la mise en oeuvre des activités du projet dans les forêts communales	45
3.3 Facteurs limitants observés	45
3.3.1 Lenteurs administratives	45
3.3.2 Insuffisance des capacités des Communes à mobiliser des fonds de contrepartie pour cofinancer les activités du projet	46
3.4 Encadrement des communes bénéficiaires des appuis du projet dans le processus d'aménagement et d'exploitation durable de leurs forêts communales (réalisation des inventaires d'aménagement, ESE, EIES, PGQ, élaboration et suivi de la mise en oeuvre des PA, PG ES PGQ et de PAO)	47
3.4.1 Facteurs de succès constatés	47
3.4.2 Facteurs limitants observés.	51
3.5 Renforcement des capacités des petits exploitants et responsables communaux (en matière d'aménagement forestier).....	52
3.5.1 Facteurs de succès constatés	52
3.5.2 Facteurs limitants observés	54
3.6 Gouvernance des forêts communales (mise en place et la formation des comités de gestion des CFC et des CPF autour des forêts communales bénéficiaires des appuis du projet).....	55
3.6.1 Facteurs de succès constatés	55
3.6.2 Facteurs limitant observés.....	57
3.7 Gestion des revenus forestiers et fauniques	57
3.7.1 Facteur de succès constatés	57
3.7.2 Facteurs limitant observés	59

Annexe 11 : Carte de stratification de la forêt communale de Ngambé C2D



Annexe 10 : Carte de la stratification forestière de la Comme de Dzeng



PARTIE IV : Perspectives61

4.1 Leçons apprises et connaissances63

4.1.1 L’encadrement des communes bénéficiaires des appuis du projet dans le processus d’aménagement et d’exploitation durable de leurs forêts communales (réalisation des inventaires d’aménagement, ESE, EIES, PGQ, élaboration et suivi de la mise en oeuvre des PA, des PGES, des PGQ, des PAO).....63

4.1.2 Au niveau du renforcement des capacités des petits exploitants et responsables communaux (en matière d’aménagement forestier)63

4.1.3 Au niveau de la gouvernance des forêts communales (mise en place et la formation des comités de gestion, des CFC et des CPF autour des forêts communales bénéficiaires des appuis du projets).....64

4.1.4 Au niveau de la gestion des revenus forestiers et fauniques64

4.2 Voies d’amélioration de la foresterie communale au Cameroun65

Conclusion.....66

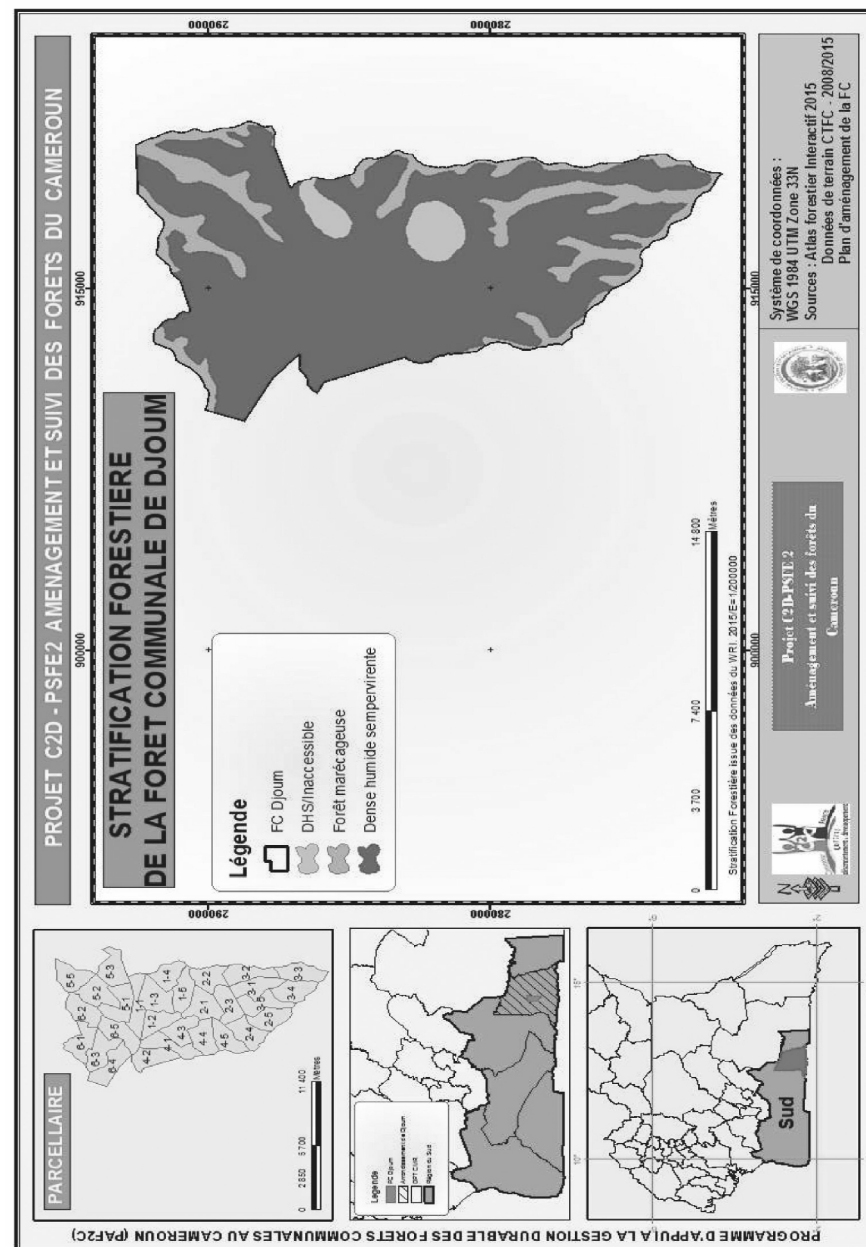
Références bibliographiques68

Annexes69

LISTE DES PHOTOS

Photo 1 : (à gauche) Les panelistes à la table d'honneur (à droite) les participants et partenaires du projet	40
Photo 2 : (à gauche) Mot de bienvenue du Président Délégué de l'ACFCAM (à droite) présentation du Directeur du CTFC	40
Photo 3 : Séance de formation à Dimako (à gauche), et à Yokadouma (à droite)	28
Photo 4 : Photos illustrant la parfaite collaboration entre la coordination du projet C2D PSFE2 le chef d'antenne Est du CTFC lors des missions de suivi technique et financier de la mise en oeuvre des activités par les communes.....	43
photo 5 : Les participants aux formations interviewés en forêt par les journalistes de la CRTV Radio.....	47
Photo 6 : Extrait de l'article presse publié dans le quotidien économique Numéro 5287 du 26 avril 2019.....	47
Photo 7 : Extrait de l'article de presse publié dans le quotidien mutation Numéro 4844 du 26 avril 2019	48
Photo 8 : Mot du Directeur du CTFC et du Coordonnateur du projet C2D	48
Photo 9 : Mot d'ouverture des travaux de formation par Monsieur le préfet de la Mefou et Afamba.....	49
Photo 10 : Formation des petits exploitants et responsables communaux à Ndikinimeki	50
Photo 11 : Formation des petits exploitants et responsables communaux à Mfou et Mbalmayo	50
Photo 12 : Photo de famille après la remise des attestations aux Apprenants lors des sessions de formation de Mfou et Mbalmayo	52

Annexe 9 : Carte de Djoum



Annexe 8 : Carte de la forêt communale de Messondo C2D-PSFE2

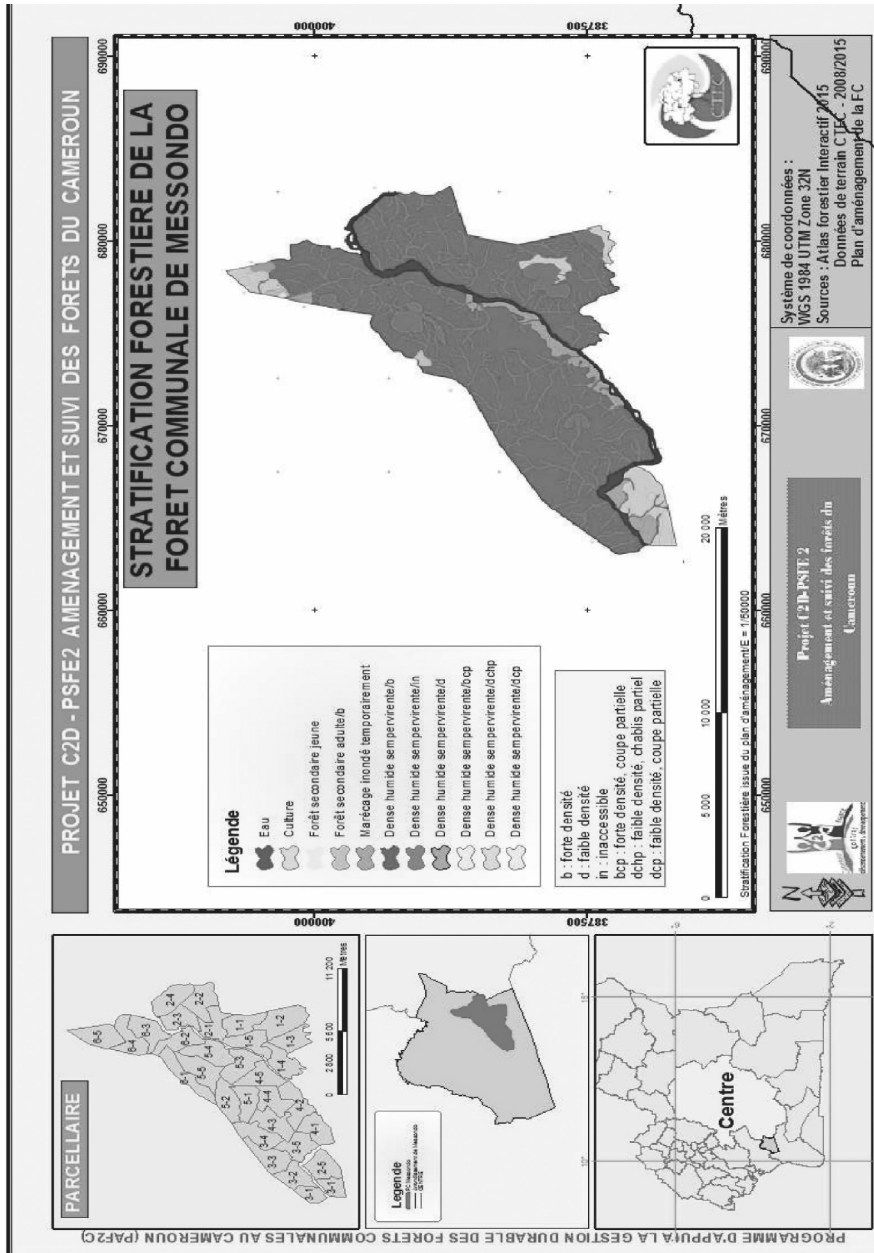


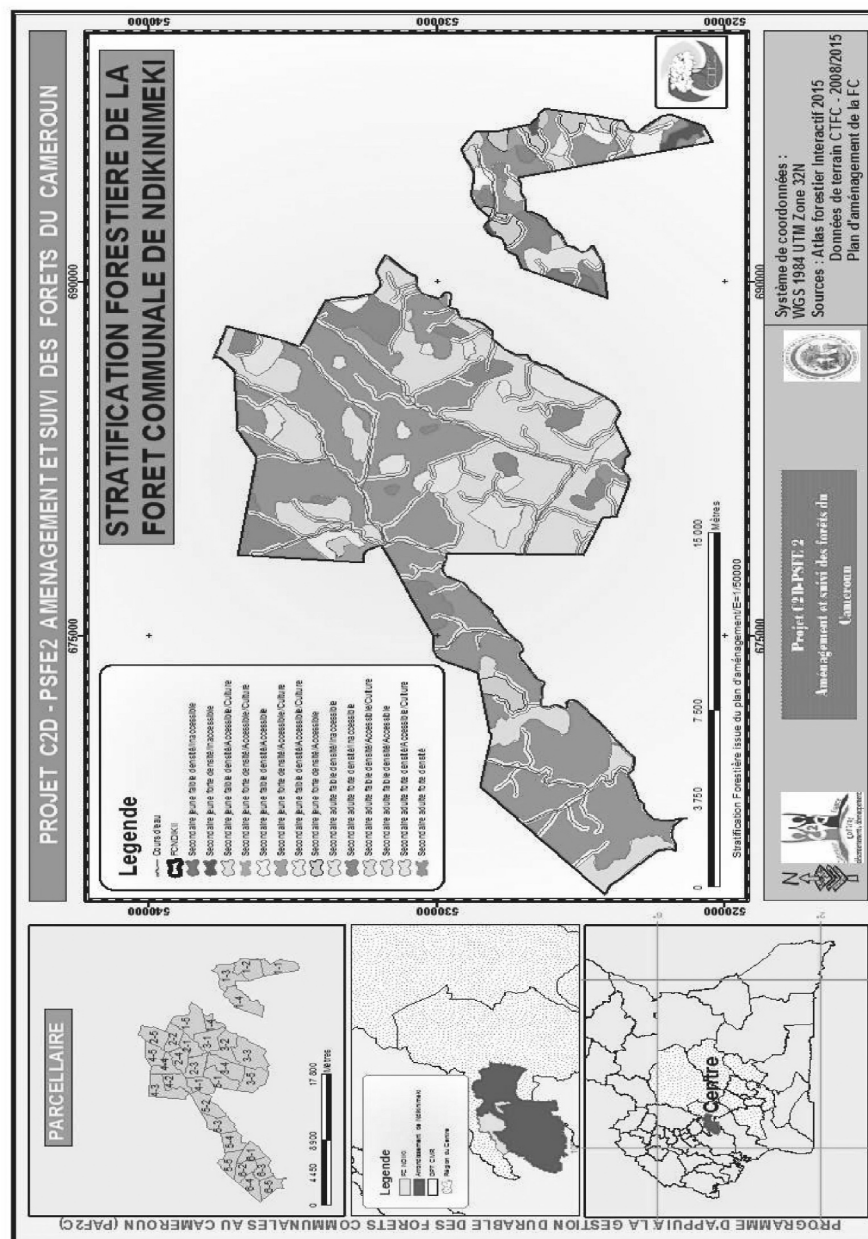
Photo 13 : Photo de famille à l'issue de la formation en télédétection et traitement des images satellites dispensée par la coordination Nationale du projet C2D - PFSE à l'ENEF de Mbalmayo53

Photo 15 : Election des CPF autour de la forêt communale de Ngoyla55

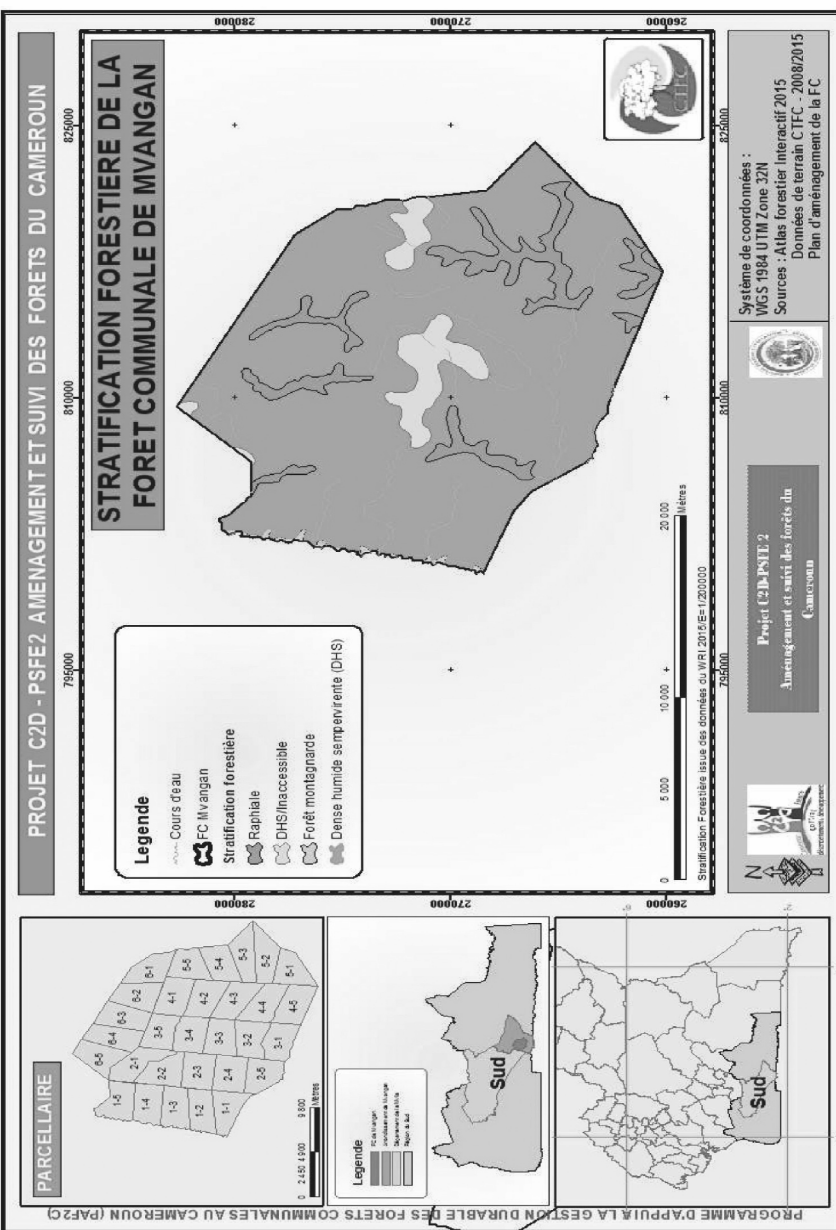
LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Localisation des forêts communales bénéficiaires du projet C2D	69
Annexe 2 : Carte de la stratification forestière de la forêt communale de Bélabo-Diang C2D.....	70
Annexe 3 : Carte de la stratification forestière de Dimako	71
Annexe 4 : Carte de la stratification forestière de Nango - Eboko	72
Annexe 5 : Carte de la stratification forestière de Lomié projet C2D.....	73
Annexe 6 : Carte de la stratification forestière de Mvangan projet C2D.....	74
Annexe 7 : Carte de la forêt communale de Ndikinimeki projet C2D.....	75
Annexe 8 : Carte de la stratification forêt communale de Messondo projet C2D.....	76
Annexe 9 : Carte de Djoum.....	77
Annexe 10 : Carte de la stratification la forêt communale de Dzeng	78
Annexe 11 : Carte de la stratification de la forêt communale de Ngambé C2D	79
Annexe 12 : Carte de la stratification forestière de la forêt commune de Gari-Gombo	80
Annexe 13 : Carte de stratification forestière de la forêt communale de Yokadouma	81

Annexe 7 : Carte de la forêt communale de Ndikinimeki C2D-PSFE2



Annexe 6 : Carte de la stratification forestière de Mvangan projet C2D-PSFE2

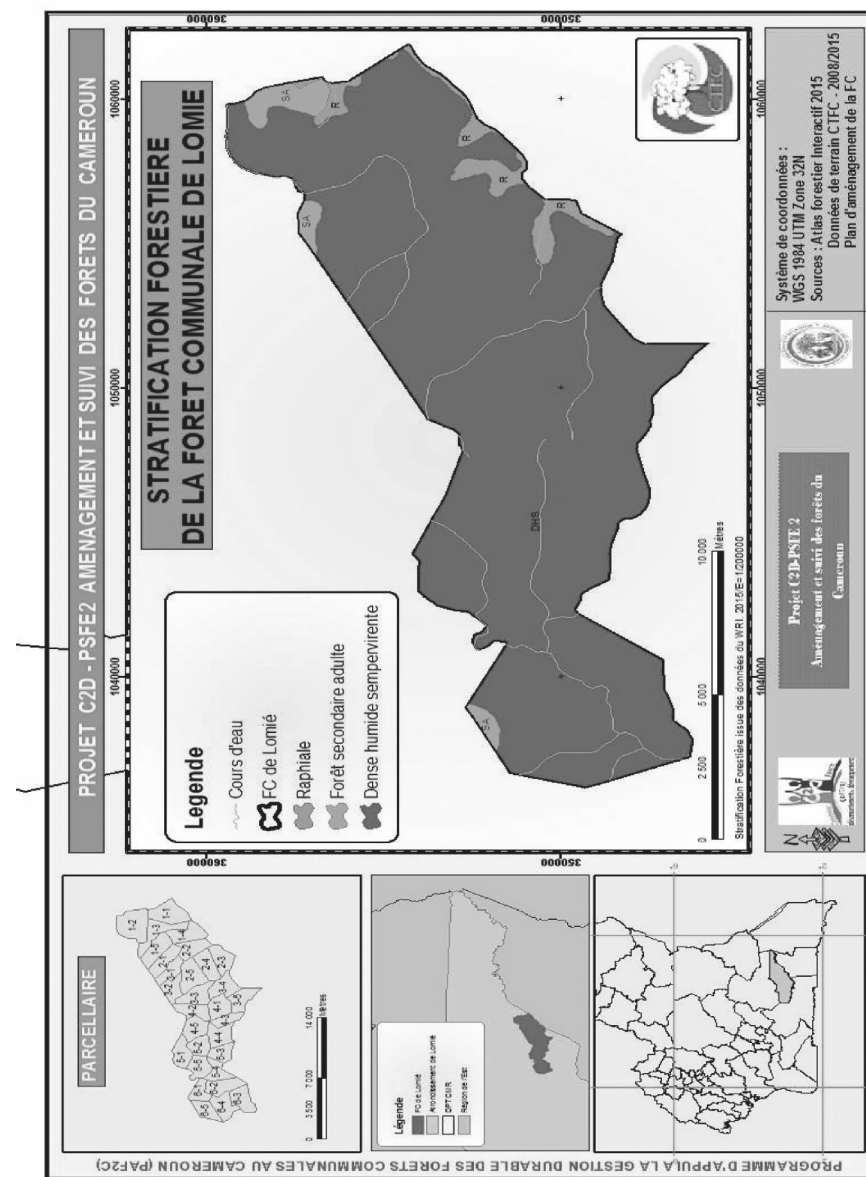


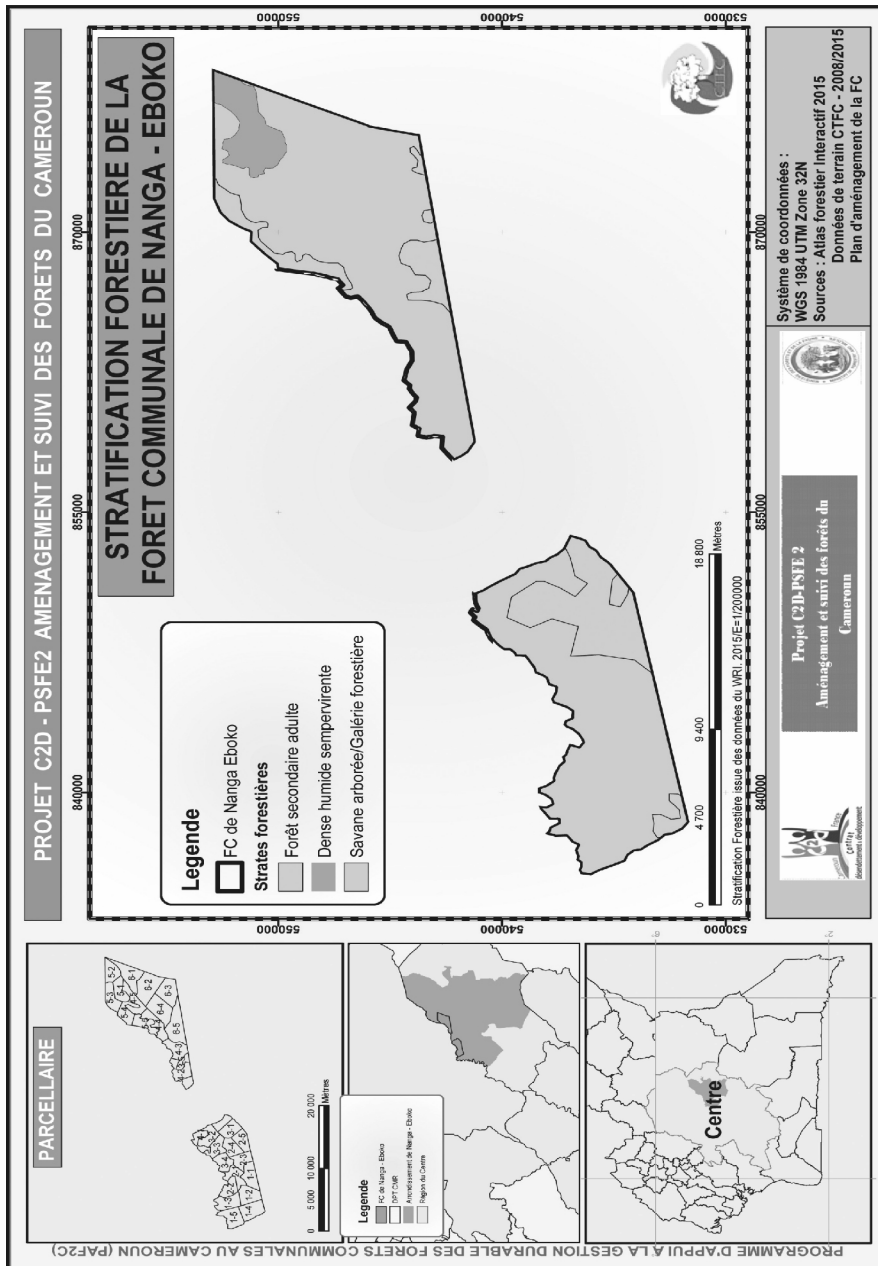
LISTES DES ABRÉVIATIONS

ACFCAM	Association des Communes Forestières du Cameroun
AFD	Agence Française de Développement
AMI	Avis à manifestation d'Intérêt
ANO	Avis de Non Objection
C2D	Contrat Désendettement et Développement
CC	Comité Communal
CFC	Cellule de la Foresterie Communale
CG	Comité de gestion
CM	Conseil Municipal
CAA	Caisse Autonome d'Amortissement
CPM	Commission de passation des Marchés
CPF	Comité Paysans Forêt
CR	Comité riverain
CTB-C2D	Comité Technique Bilatéral C2D
CTFC	Centre Technique de la Forêt Communale
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
EFIR	Exploitation Forestière à Impact Réduit
EIES	Etudes d'Impact Environnemental et Social
ESE	Etudes Socio-Economiques
FC	Forêt Communale
GPS	Global Positioning System
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
PA	Plan d'aménagement
PAO	Plan Annuel d'Opération
PDA	Personale Digital Assistant

PGQ	Plan de Gestion Quinquennal
PSFE	Programme Sectoriel Forêts- Environnement
PTAB	Programme Technique Annuel Budgétisé
RM	Receveur Municipal
RF	Réserve Forestière
SIG:	Système d'Information Géographique
STADE-C2D	Secrétariat Technique d'Appui Dédié au
C2DTdR	Termes de Référence
UFA	Unité Forestière d'Aménagement

Annexe 5 : Carte de la stratification forestière de Lomié projet C2D-PSFE2





Dans le but de contribuer à l'atteinte de l'un des objectifs de la composante IV du plan d'action prioritaire de la Stratégie du Sous-Secteur Forêts et Faune 2020 à savoir : « Satisfaire les besoins du sous-secteur en ressources humaines compétentes », le projet C2D/PSFE II va mettre en œuvre, dans ses 3 composantes techniques, un grand nombre d'activités de renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la gestion du sous-secteur forêt et faune au Cameroun. La Coordination Nationale du projet a, dans ce plan, sélectionné le CTFC dès l'élaboration du document du programme comme l'un des acteurs qui prendront part aux formations préconisées dans ce vaste programme de renforcement des capacités et définies dans le cadre logique du projet.

Sur le volet Forêt communale, des activités contenues dans le cadre logique doivent être menées avec des partenaires nationaux pour contribuer à l'atteinte des résultats. Parmi les partenaires identifiés, le Centre Technique de la Forêt Communale apparaît comme le principal acteur de la foresterie communale au Cameroun et c'est dans ce contexte que le MINFOF s'est naturellement rapproché de cette organisation pour mettre en place une convention de subvention pour implémenter certaines activités du C2D – PSFE 2.

Le Centre Technique de la Forêt Communale met en œuvre depuis 2008, le Programme d'Appui à la gestion durable des Forêts Communales du Cameroun (PAF2C) qui a pour objet de promouvoir la protection et la gestion durable des forêts du Cameroun en accompagnant le processus de décentralisation de l'Etat par le renforcement d'un réseau de forêts communales. Il vise en priorité à

constituer un réseau organisé de forêts communales, animé par des maires motivés et formés, en accompagnant ceux-ci dans leurs demandes de classement, puis à doter ces forêts de plans d'aménagement, garants de gestion durable, de développement local et sources d'emplois ruraux.

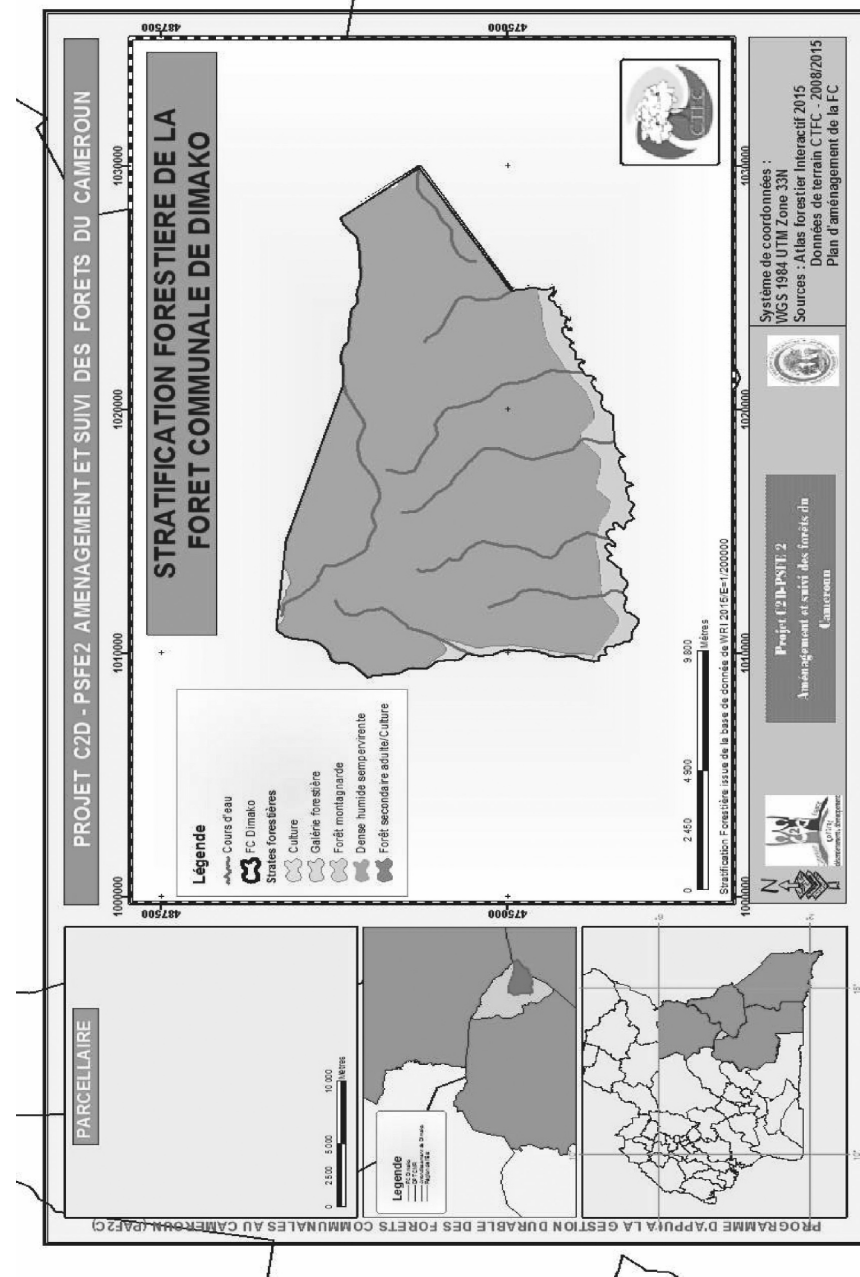
Pour ce faire, le projet mène de front des actions au niveau institutionnel (ministère chargé des forêts, fonds publics d'aide au développement rural), communal (formation des maires, formation des jeunes aux emplois forestiers, constitution des Comités communaux de gestion forestière), au niveau des entreprises (accords contractuels avec les communes) et de la filière bois (organisation du marché régional, constitution de syndicats intercommunaux de vente...). Les deux composantes de ce programme qui sont en phase avec le Projet C2D-PSFE2/MINFOF portent sur :

- La composante 1 qui a pour objectif d'assurer un appui institutionnel au processus de création des forêts communales
- La composante 2 qui a pour objectif d'aménager et gérer durablement les forêts communales.

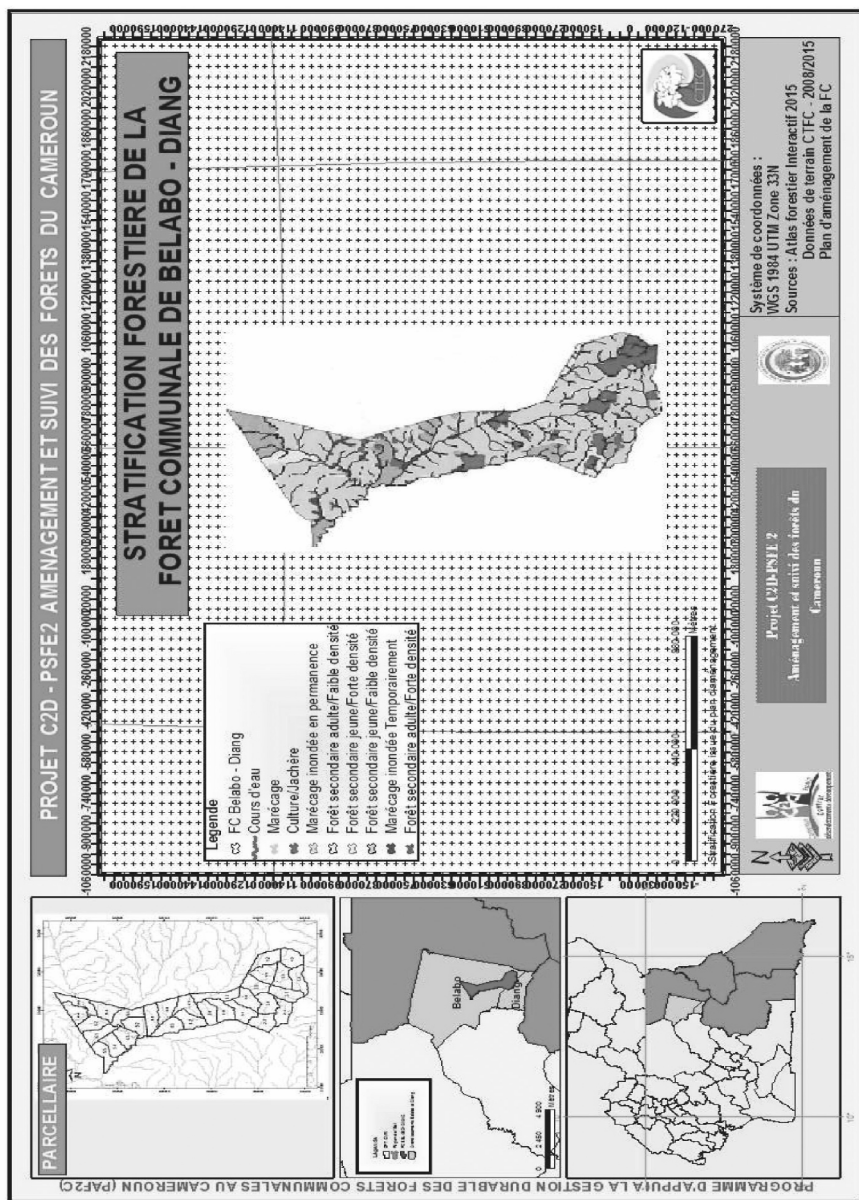
La convention de subvention signée entre le CTFC et le MINFOF pour l'implémentation du C2D-PSFE2 vise à développer les synergies avec le PAF2C pour atteindre les objectifs que se fixe le C2D-PSFE2. Plusieurs raisons justifient également la signature de cette convention de subvention :

- Le CTFC est l'organe technique de l'Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM) qui dispose d'une convention cadre avec le MINFOF sur la foresterie communale au Cameroun ;

Annexe 3 : Carte de la stratification forestière de Dimako



Annexe 2: Carte de la stratification forestière de la forêt communale de Bélabo-Diang C2D-PSFE2



- Le CTFC est l'organe technique d'appui au processus de forêt communale au Cameroun ;
- Les résultats du Programme que conduit le CTFC ont été salués par divers organes nationaux et internationaux.

Plusieurs partenaires de coopération reconnaissent l'efficacité de cet organe et lui font confiance : la coopération française, la coopération allemande, la coopération canadienne, etc...

Le CTFC dispose des antennes régionales avec des ingénieurs bien formés qui accompagnent en permanence les communes sur le classement et l'aménagement des forêts communales.

En signant une convention de subvention avec le CTFC, le Projet C2D-PSFE2 / MINFOF s'assure de la qualité du partenariat pour l'atteinte des indicateurs du projet.

Le Président Délégué ACFCAM

Thomas OBIEGNI DUPONT

REMERCIEMENTS

L'élaboration du présent document de capitalisation et les résultats obtenus au terme de la convention entre le MINFOF et le CTFC, ont été rendus possibles grâce à la conjugaison des efforts, à la détermination et la franche collaboration entre les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de ladite convention.

Nous tenons à remercier tous (toutes) ceux (celles) qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation des activités de la présente convention, tout particulièrement :

L'équipe technique de coordination du projet C2D-PSFE2 pour leur disponibilité et l'équipe technique du MINFOF pour les conseils et la confiance prodigués.

Les exécutifs communaux et tout le personnel des communes forestières bénéficiaires de subvention C2D pour leur implication et leur franche collaboration durant toute la période d'exécution et même au-delà ;

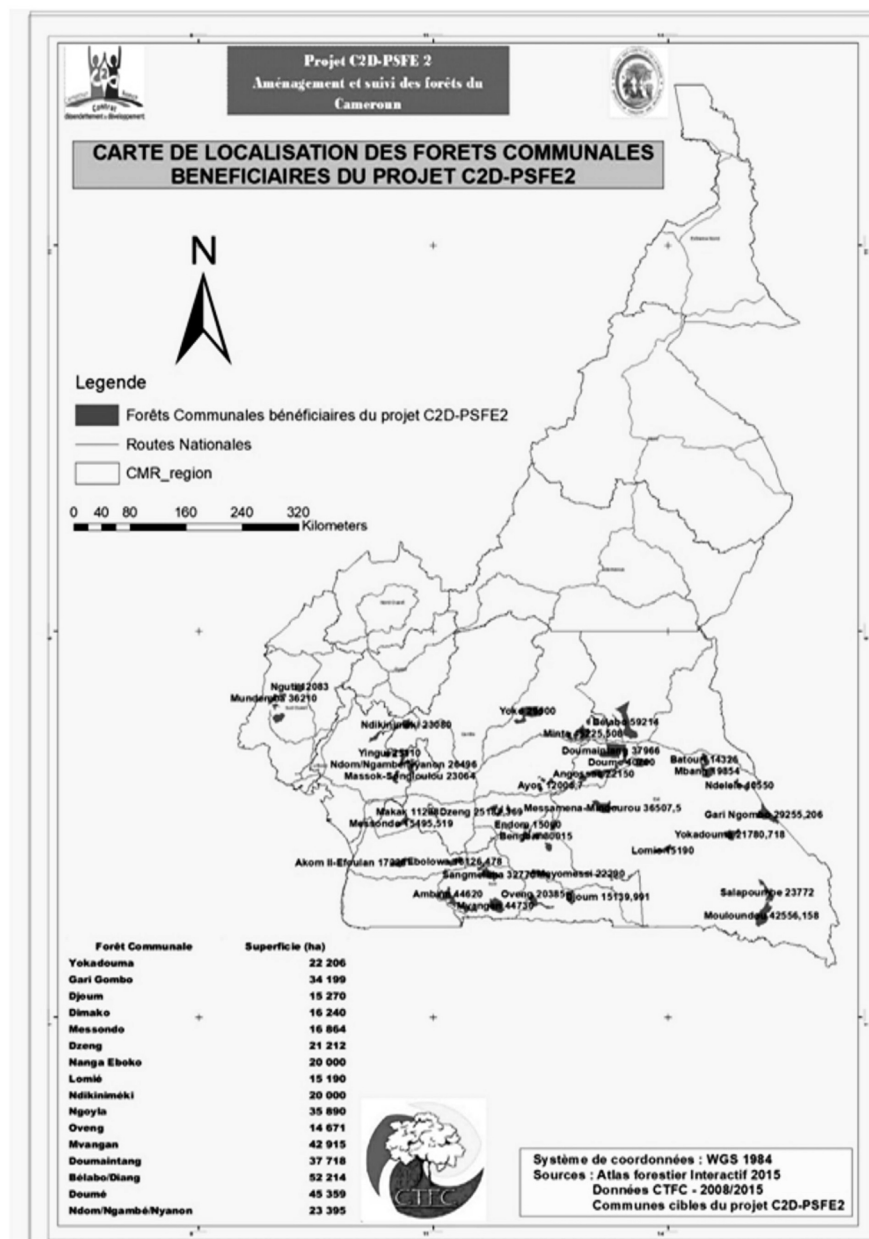
Les agents des services techniques déconcentrés de l'Etat, tant au niveau des arrondissements qu'au niveau départemental et régional pour leurs conseils, observations et bonne collaboration ;

L'ensemble du personnel du CTFC et les partenaires pour leur disponibilité et dévouement au travail ;

Les prestataires de service et agents d'appui mobilisés pour la réalisation de certaines activités pour leur sérieux et la qualité de leurs prestations.

- Qu'ils (qu'elles) trouvent ici l'expression de notre profonde et sincère gratitude.

Annexe 1 : Localisation des forêts communales bénéficiaires du projet C2D-PSFE2



RESUME

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet « Aménagement et suivi des forêts du Cameroun » financé par le deuxième appui du premier Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), conformément aux dispositions de la convention d'Affectation N° CCM1233 01 G du 28 juin 2012 signée entre l'Agence Française de Développement (AFD) et la République du Cameroun, une convention de subvention a été signée en date du 27 octobre 2014 à Yaoundé entre le Ministère des Forêts et de la Faune, ci-après dénommé « le MINFOF » et le Centre technique de la Forêt Communale, organe technique de l'Association des Communes forestières du Cameroun. La présente convention a pour objet général de circonscrire le cadre général d'intervention du CTFC ainsi que les moyens nécessaires à cette intervention en vue de contribuer à la mise en œuvre des activités du Projet. Trois objectifs spécifiques / composantes techniques ont été mises en œuvre (l'encadrement des communes bénéficiaires des appuis du projet, le renforcement des capacités des petits exploitants et responsables communaux en matière d'aménagement forestier et la mise en place et la formation des Comités de gestion et des CPF autour des Forêts communales bénéficiaires des appuis du projet.

Durant la mise en œuvre du projet, comme résultats obtenus :

- le CTFC a réalisé des reportages audiovisuels qui ont été diffusés sur CRTV Télé/Radio, des articles presses dans les journaux Mutation, Cameroun Tribune, le Messenger et le Quotidien de l'Economie. Des émissions hebdomadaires radiophoniques sur la Radio Environnement, la flotte téléphonique avec les CPF (Comités paysans

forêts) pour une large diffusion et sensibilisation du grand public sur le projet.

- L'acquisition du matériel informatique et de terrain
- 06 termes de références élaborés et approuvés pour les études d'impact environnemental et social (EIES) et les termes de références pour la sélection des prestataires des communes cibles
- La création et restructuration de 06 CPF, renforcement des capacités de 63 membres des CPF, de 45 membres de comités riverains, de 22 cadres communaux et de 49 petits exploitants des communes cibles sur huit thématique permettant une prise en main et une maîtrise du suivi et de la gestion durable des ressources naturelles.
- La mise en place d'une couverture d'assistance juridique des CPF dans les dénonciations de l'exploitation illégale de la faune et de la flore
- Au moins 15 missions de suivi et d'appui ont été menées lors de la mise en œuvre des activités du projet dans les communes cibles pour assurer la qualité technique de la réalisation des activités et la qualité des rapports techniques et financier à produire pour la justifications des dépenses liées aux activités.

Au terme de cette convention plusieurs leçons ont été acquises sur le plan administratif, technique et financier. Le présent document vient capitaliser les expériences acquises et les recommandations pour relever les défis futurs de l'aménagement des forêts communales au Cameroun

ANNEXES

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Pascal Cuny, 2011. Etat des lieux de la foresterie communautaire et communale au Cameroun.107P
- Beauquin, A., Vermeulen, C., Julve, C. et Doucet, J-L. 2011. Les forêts communautaires vont-elles sonner le glas du FLEGT au Cameroun ? Lettre de l'AITBT N°34 : 34-37
- Centre pour l'Environnement et le Développement (CED). Guide simplifié d'observation à l'usage des communautés. Union Européenne.
- CTFC. 2015. Etude de l'exploitation illégale des ressources forestières et fauniques dans le massif forestier de Deng – Deng. AFD. EDC.71p.
- Hoare, A. 2015. Commerce de bois illégal : l'action au Cameroun. Document de recherche. Chatham House. 37p. Voir <http://www.oicameroun.org/>
- Décret n° 95/531/pm du 23 août 1995. Fixant les modalités d'application du régime des forêts.
- Loi n° 94/01 du 20 janvier 1994. Portant régime des forêts, de la faune et de la pêche, complétée par l'ordonnance n° 99/001 du 31 août 1999 notamment en son article 71 (1) nouveau, prescrit le cadre d'une gestion intégrée, soutenue et durable des ressources forestières, fauniques et halieutiques.
- MBIENDA D. 2014. Suivi et évaluation de l'exploitation forestière au Cameroun selon la grille de légalité FLEGT.
- MINEF, 1995. Manuel de prise en main du logiciel de traitement des inventaires appliqués à la modélisation des aménagements (TIAMA).
- Wynet, S. 2002. Le problème mondial de l'exploitation illégale. Organisation Internationale des Bois Tropicaux ; Actualités des Forêts Tropicales, 10/1. 2002.

PARTIE I : PRÉLIMINAIRES

des Forêts et de la Faune et d'autres partenaires. L'appropriation et la pérennisation de tous ces accompagnements passent par une bonne volonté de l'exécutif communal mais également par un suivi régulier des activités réalisées et un encadrement permanent des principaux acteurs intervenants dans le processus de gestion durable des forêts communales.

CONCLUSION

Le Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC) intervenant aux côtés du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) dans le cadre « de la convention de subvention N°180 qui a été signée en date du 27 octobre 2014 à Yaoundé » pour contribuer à développer des synergies avec le PAF2C afin d'atteindre les objectifs que se fixe le projet C2D-PSFE2. Pour atteindre cet objectif, trois composantes techniques ont été mises en œuvre. Il s'agissait notamment de :

- l'encadrement des communes bénéficiaires des appuis du projet pour la réalisation des inventaires d'aménagement, études socio-économiques, études d'Impact Environnemental et élaboration des plans d'aménagement des forêts communales y compris les réserves forestières concédées ;
- le renforcement des capacités des petits exploitants et responsables communaux en matière d'aménagement forestier ;
- la mise en place et la formation des Comités de gestion et des CPF autour des Forêts communales bénéficiaires des appuis du projet.

Il ressort après analyse faite que le CTFC contribue de manière hautement significative à la gestion durable des ressources naturelles dans les forêts communales à travers l'encadrement des communes bénéficiaires, une meilleure gestion des revenus forestiers et fauniques, la réalisation des ESE, EIES, PA, PSG, PGES, PGQ et PAO, la prise en compte de l'aspect genre, des peuples minoritaires ou autochtone. Le CTFC poursuit de façon permanente l'accompagnement des communes cibles dans la mise en œuvre efficiente des conventions signées entre ces dernières et le Ministère

1.1. Définition et objectif de la capitalisation

L'objectif principal du présent document est de capitaliser les expériences de la convention de subvention N°180 qui a été signée en date du 27 octobre 2014 à Yaoundé entre le Ministère des Forêts et de la Faune « le MINFOF » et le Centre technique de la Forêt Communale « CTFC », organe technique de l'Association des Communes forestières du Cameroun. Cette convention a été signée dans le cadre du deuxième appui du premier Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), conformément aux dispositions de la convention d'Affectation N° CCM1233 01 G du 28 juin 2012 signée entre l'Agence Française de Développement (AFD) et la République du Cameroun.

Cette capitalisation puise sa justification d'une part dans les clauses de la convention susmentionnée et d'autre part, dans le souci de partager les réussites et les échecs de cette expérience afin qu'elles soient bénéfiques pour d'autres projets. Le présent document de capitalisation a pour but de :

- améliorer la qualité des actions en termes d'efficacité, d'efficience, de durabilité et de pertinence ;
- innover et faire évoluer les pratiques entre les parties prenantes (communautés locales, exécutifs communaux, organisations de la société civile, ONG, autorités traditionnelles, les services administratifs techniques locaux, les partenaires techniques et financiers, institutions universitaires et de recherche, secteur privé, etc.);
- lutter contre l'évaporation des expériences ;
- favoriser une dynamique d'échanges d'expériences et des leçons

appries entre les parties prenantes ;

- promouvoir la répliation des actions exemplaires et l'organisation elle-même auprès des autres structures ;
- avoir une plus grande influence des politiques publiques relatives à la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources forestières et fauniques dans la zone cible ;
- participer à la construction collective de savoirs.

1.2. Contexte et justification des activités de la convention

Dans le but de contribuer à l'atteinte de l'un des objectifs de la composante IV du plan d'action prioritaire de la Stratégie du Sous-secteur Forêts et Faune 2020 à savoir : « Satisfaire les besoins du sous-secteur en ressources humaines compétentes », le projet C2D/PSFE II va mettre en œuvre, dans ses 3 composantes techniques, un grand nombre d'activités de renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la gestion du sous-secteur forêts et faune au Cameroun. La Coordination national du projet a, dans ce plan, sélectionné le CTFC dès l'élaboration du document du programme comme l'un des acteurs qui prendront part aux formations préconisées dans ce vaste programme de renforcement des capacités et définies dans le cadre logique du projet.

Sur le volet Forêt communale, des activités contenues dans le cadre logique doivent être menées avec des partenaires nationaux pour contribuer à l'atteinte des résultats. Parmi les partenaires identifiés, le Centre technique de la forêt communale apparaît comme le principal acteur de la foresterie communale au Cameroun et c'est dans ce contexte que le MINFOF s'est naturellement rapproché de cette organisation pour mettre en place une convention de subvention

4.2. Voies d'amélioration de la foresterie communale au Cameroun

Les voies d'amélioration de la foresterie communale au Cameroun passeront nécessairement par l'encadrement technique des CFC et des CPF qui sont les principaux acteurs.

Pour la cellule de foresterie communale elle doit être renforcée à travers les éléments suivants :

- Des contrats de prestation pluriannuelles avec les opérateurs économiques et les bureaux d'études (en fonction du niveau de compétences de la cellule) doivent être négociés et signés ;
- Un système d'archivage et de base de données sur la gestion de la forêt doit être mis en place, efficient et opérationnel ;
- La CFC devrait être un service de la mairie et être intégré dans l'organigramme.
- Pour le comité paysan forêt il a tendance à ne voir que le bois et ignorer les autres ressources (faunes, PFNLs) forestières provenant de la forêt communale. Il serait préférable d'envisager un « comité des usagers de la forêt communale et de sa périphérie » afin de tenir compte des usages multiples et de plusieurs sous-secteurs de production, appuyé par des animateurs villageois (Pascal Cuny, 2011). Par ailleurs, les CPF doivent devenir légaux (type GIC) afin de pouvoir signer des conventions avec la mairie et les opérateurs économiques, et se conformer à la démarche FLEGT. Enfin, leur identification / création doit être mieux réalisées et leurs capacités doivent être renforcés (relation avec la commune, rôles et responsabilités, animation, fonctionnement, suivi de la gestion de la forêt et de l'utilisation des revenus).

formations sont certes essentielles, mais elles ne sont pas suffisantes pour garantir à elles seules l'appropriation et la pérennisation des enseignements acquis. Cette appropriation et pérennisation passe également par un suivi régulier et une forte mobilisation autour des communes avec d'avantage les renforcements des capacités.

4.1.3. Au niveau de la gouvernance des forêts communales (mise en place et la formation des Comités de gestion, des CFC et des CPF autour des forêts communales bénéficiaires des appuis du projet)

Nous retenons ici que la mise en place d'une structure organisationnelle autour des forêts communales (CPF, CFC, comité de gestion) favorise certes une meilleure implication des populations riveraines dans la gouvernance et la gestion durable des forêts communales. Toutefois, la seule mise en place d'une structure organisationnelle n'est pas suffisante pour assurer l'autonomie et le désengagement des structures d'appui. En effet, les solutions au financement des CPF doivent être trouvées puisque ceux-ci n'ont pas les moyens leurs permettant de jouer pleinement leurs rôles.

4.1.4. Au niveau de la gestion des revenus forestiers et fauniques

Pour ce qui de la bonne gestion des revenus forestiers et fauniques, cela passe prioritairement par une bonne volonté de l'exécutif communal mais également par une bonne appropriation des mesures d'accompagnement mises à disposition des communes. Les communes et leurs sociétés partenaires doivent reconnaître et faciliter les missions de suivi et d'encadrement du CTFC. Pour le Maire, il doit collaborer et impliquer les CFC et de toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre des activités.

pour implémenter certaines activités du C2D – PSFE 2.

1.3. Objectifs de la convention

1.3.1. Objectif général

L'objectif global de la convention vise à développer des synergies avec le PAF2C pour atteindre les objectifs que se fixe le C2D-PSFE2.

1.3.2. Objectifs spécifiques

- Elaborer un plan de travail détaillé et budgétisé de mise en œuvre par le CTFC et validé par la Coordination nationale du C2D-PSFE 2 et l'AFD avant le décaissement de la première tranche ;
- Désigner un point focal en charge du suivi technique et financier de la présente convention et des activités prévues dans le plan de travail détaillé et budgétisé d'accord parties ;
- Encadrer les communes bénéficiaires des appuis du projet pour la réalisation des inventaires d'aménagement, études socio-économiques, études d'Impact Environnemental et des plans d'aménagement des forêts communales y compris les réserves forestières concédées ;
- Organiser des formations en vue du renforcement des capacités des petits exploitants et responsables communaux en matière d'aménagement forestier ;
- Mettre en place et former les Comités de gestion et CPF des Forêts communales bénéficiaires des appuis du projet ;
- Mise en œuvre des activités décrites conformément au programme

de travail validé d'accord parties avec le Projet ;

- Rédiger et transmettre les rapports d'activités suivant le canevas et la périodicité fixés avec le Projet à la Coordination nationale du Projet C2D-PSFE2.

1.4. Contenu de la convention

Une convention de subvention a été signée en date du 27 octobre 2014 à Yaoundé entre le Ministère des Forêts et de la Faune, ci-après dénommé « le MINFOF » et représenté par son Ministre d'une part, et le Centre Technique de la Forêt Communale, organe technique de l'Association des Communes forestières du Cameroun ci-après dénommé « CTFC », représenté par son Directeur.

1.4.1. Obligations du MINFOF

Cette dernière prévoit pendant la durée de la convention, que le MINFOF, à travers la Coordination nationale du Projet, s'engage à :

- 1) Assurer la formation du personnel du CTFC dans les thématiques liées aux aménagements forestiers ;
- 2) Accorder une allocation financière au CTFC pour l'encadrement des communes bénéficiaires des appuis du projet dans la conduite de leurs activités d'aménagement forestier (Inventaires d'aménagement, Etudes socio-économiques, Etudes d'Impact Environnemental et élaboration des plans d'aménagement). Cette allocation financière se fera conformément à un plan annuel de travail établi de commun accord ;
- 3) Accorder une allocation financière au CTFC pour

4.1. Leçons apprises et connaissances

4.1.1. L'encadrement des communes bénéficiaires des appuis du projet dans le processus d'aménagement et d'exploitation durable de leurs forêts communales (réalisation des inventaires d'aménagement, ESE, EIES, PGQ, élaboration et suivi de la mise en œuvre des PA, des PGES, des PGQ, des PAO,)

Les leçons apprises au niveau de l'encadrement des communes bénéficiaires résident au niveau de la mobilisation des fonds par les communes qui doivent considérer les financements reçus par le projet C2D PSFE2 comme étant des appuis à la réalisation de leurs activités. De ce fait, ces communes doivent mobiliser les fonds afin de cofinancer la réalisation de certaines activités sur le terrain. A l'avenir, la Coordination nationale du Projet C2D-PSFE 2 doit s'assurer de la mise à disposition des fonds à temps afin d'éviter les retards observés dans l'exécution de certaines activités. Elle doit également à l'avenir s'assurer de la mise à la disposition des communes du manuel de procédure de la gestion des fonds du projet pour permettre à l'exécutif communal de pouvoir présenter le rapport technique et financier. Toutefois nous pouvons dire avec aisance que le projet a été une belle expérience dans la gestion et la justification des fonds publics qui est un atout dans le processus de la décentralisation.

4.1.2. Au niveau du renforcement des capacités des petits exploitants et responsables communaux (en matière d'aménagement forestier)

Pour ce qui est du renforcement des capacités des petits exploitants à travers des séances de formations en aménagement forestier et sur bien d'autres thématique, nous disons que ces

l'organisation des sessions de formation théoriques et pratiques en aménagement forestier à l'attention des petits exploitants et des responsables communaux. Cette allocation financière se fera conformément à un plan annuel de travail établi de commun accord et dont les termes auront été validés de façon formelle par les deux parties ;

4) Accorder une allocation financière au CTFC pour la mise en place et la formation des comités de gestion des revenus forestiers et des comités paysans-forêt autour des forêts communales.

1.4.2. Obligation du CTFC

Par ailleurs, que le CTFC s'engage à :

a) Elaborer le plan de travail détaillé et budgétisé de son intervention et le faire valider par la coordination nationale du C2D-PSFE 2 et l'AFD avant le décaissement de la première tranche ;

b) Désigner le point focal en charge du suivi technique et financier de la présente convention et des activités prévues dans la plan de travail détaillé et budgétisé et validé d'accord parties ;

c) Assurer l'encadrement des communes bénéficiaires des appuis du projet pour la réalisation des inventaires d'aménagement, études socio-économiques, études d'Impact Environnemental et élaboration des plans d'aménagement des forêts communales y compris les réserves forestières concédées ;

d) Assurer les formations en vue du renforcement des capacités des petits exploitants et responsables communaux en matière d'aménagement forestier ;

- e) Mettre en place et former les Comités de gestion et les CPF autour des Forêts communales bénéficiaires des appuis du projet ;
- f) Mettre en œuvre les activités ci-dessus décrites conformément au programme de travail validé d'accord parties avec le Projet;
- g) Rédiger les rapports d'activités suivant le canevas et la périodicité fixés avec le Projet ;
- h) Ne pas assurer les prestations de services dans le cadre des appuis apportés au Projet aux communes.

1.5. Matrice du document et méthodologie de travail

L'ossature du présent document s'enchevêtre autour de trois (3) parties :

La première partie (Preliminaires) qui présente le contexte général dans lequel se sont déroulées les activités, les objectifs à atteindre et les obligations de chaque parti.

La deuxième partie (Fiche descriptive du projet)

La troisième partie (Capitalisation des expériences du CTFC dans le cadre de la convention de subvention N°180 signée entre le MINFOF et le CTFC dans le cadre du deuxième appui au premier Contrat de Désendettement et de Développement (C2D),) qui identifie et examine les bonnes pratiques partageables et les changements positifs observés. Par ailleurs, cette partie identifie et examine également les mauvaises pratiques.

PARTIE IV : PERSPECTIVES

PARTIE II

FICHE DU PROJET

3.7.2 Facteurs limitants observés

Il faut noter ici qu'une mauvaise gestion des fonds et un manque de transparence dans la gestion des revenus forestiers et fauniques car certaines communes n'ont pas pu justifier les premiers financements reçus. Par ailleurs, les procédures de décaissement des fonds par les communes ont considérablement ralenti plusieurs activités entraînant ipso facto le réajustement continu du chronogramme des activités.

3.7 Gestion des revenus forestiers et fauniques

3.7.1 Facteurs de succès constatés

Pour une meilleure gestion des revenus forestiers et fauniques dans les forêts communales :

- un dispositif de couverture et d'assistance juridique des CPF dans les dénonciations des infractions forestières et fauniques (A3.1) a été mise en place. Il a été question dans un premier temps d'entreprendre des démarches auprès de Transparency International ; ces démarches ont abouti à la signature d'une convention de collaboration entre Transparency International (TI) et le réseau des CPF du massif forestier de Deng-Deng. A travers cette convention, Transparency International garantit une couverture juridique aux CPF en cas de dénonciations litigieuses.
- une flotte téléphonique constituée des membres des CPF, des responsables communaux et de l'administration forestière a également été mise en place. Elle permet de rapprocher ces différents acteurs dans le cadre de la lutte contre l'exploitation forestière et faunique illégale.
- les membres des CPF communiquent désormais gratuitement entre eux.
- Grâce à cette flotte facilite les dénonciations des CPF et les réactions de l'administration forestière sont régulières.
- plusieurs saisies de bois, de produits fauniques et de munition ont été faites dans le massif forestier de Deng-Deng par le MINFOF.

N°	Activités menées	Livrables attendues	Livrables obtenues au terme du contrat
1	Suivre les travaux d'inventaires d'aménagement		
1.1.1	Contribuer à l'achat d'un véhicule 4X4 neuf	un véhicule 4X4 neuf acquis	Le CTFC a acquis un véhicule 4X4 neuf
1.1.2	Acquérir le matériel informatique et de terrain	02 GPS acquis 05 Laptops acquis 02 appareils photos numériques acquis 02 boussoles acquises 02 Clisimètres acquis 05 tentes de camping acquises 01 batterie de cuisine acquise	02 GPS acquis, 02 appareils photos acquis, 03 laptops acquis, 02 boussoles acquises et 02 clisimètres acquis Le matériel de terrain nécessaire pour la réalisation des activités a été privilégié.
1.1.3	Accompagner les communes bénéficiaires au processus de sélection des prestataires pour la réalisation des inventaires d'aménagement	Les communes de Ngoyla et de Gari-Gombo bénéficiaires sont accompagnées dans le processus de sélection des prestataires d'ici Mars 2019	Deux prestataires ont été sélectionnés pour la réalisation des inventaires d'aménagement dans la Commune de Ngoyla et de Gari-gombo,
1.1.4	Effectuer des missions de suivi des inventaires d'aménagement dans les FC et RF concédées	Au moins 12 missions de suivi des inventaires d'aménagement effectuées dans les FC Mars 2019	Seules les communes de Ngoyla et Gari-Gombo sont concernées par cette activité, car les autres forêts ont déjà leur plan d'aménagement.

1.1.5	Vérifier la qualité de la cartographie	La cartographie des FC et RF vérifiée d'ici fin 2017. Au moins 01 base de données cartographique mise en place et accessible	Activité réalisée Seules les communes de Ngoyla et Gari-Gombo sont concernées par cette activité.
1.1.6	Suivre le processus d'élaboration et d'approbation des rapports d'inventaire	02 rapports d'inventaire d'aménagement analysés et approuvés. Au moins 01 base de données mise en place et accessible.	Activité réalisée
1.2	Les études socio-économiques sont suivies		
1.2.1	Elaborer les termes de référence des ESE	01 TDR de l'ESE élaboré	Les TDRs ont été élaborés et mis à la disposition des Communes pour la réalisation des ESE
1.2.2	Accompagner la commune bénéficiaire au processus de sélection des prestataires pour la réalisation de l'étude socio-économique	La commune de Ngoyla est accompagnée dans le processus de sélection d'ici Mars 2019	Un prestataire a été sélectionné pour réaliser les EIE
1.2.3	Suivre le processus d'élaboration des rapports des EIE et les valider	Le rapport de l'ESE est élaboré et validé par le CTFC d'ici fin 2016	Activité réalisée
1.3	Les EIES sont suivies		



Photo 14 : Elections des CPF autour de la forêt communale de Ngoyla

3.6.2 Facteurs limitants observés

- Sur le plan logistique, le personnel technique de terrain a eu du mal à obtenir certains documents légaux de certains prestataires de service (dossier fiscal, factures conformes, reçus, etc.) et un accès difficile à certaines informations.
- Sur le plan technique, les participants ont relevé un manque de traçabilité et de visibilité dans les versements des RFA pour les structures de l'Etat.
- le mécanisme de suivi actuel des CPF est inapproprié, l'absence d'un statut juridique reconnu et d'un mécanisme de financement de leur fonctionnement durable. Par ailleurs, les comités riverains n'arrivent pas à s'adapter à certaines dispositions de l'Arrêté conjoint N°0076, qui prévoit la production des rapports des projets.
- un manque de collaboration entre les CPF et les Maires, notamment dans le choix des micro projets.
- Le non ou la faible implication des receveurs municipaux et des CFC dans le processus de sensibilisation et de la mise en œuvre des activités du projet.

- l'explication de l'Arrêté conjoint N° 0076/MINATD/MINFOR/MINFI du 26 Juin 2012 et sur les outils de transparence notamment, les outils de planification et de suivi évaluation de la gestion des revenus forestiers par les CR et CC (A3.2.);

- Dans la mise en œuvre de l'activité A.3.3 « créer ou restructurer les CPF, CC et CR existants », il y a eu la restructuration des CPF de NGOGOS et de SONG NTOUME pour le compte de la forêt communale de Messondo. Dans le même ordre d'idée pour la région de l'Est, 04 CPF ont été restructurés dans la commune de Ngoyla comme illustre la photo 15 (en annexe 2 tableau ressortant les sous-bureaux des CPF mis en place dans chaque village riverain à la forêt communale de Ngoyla)

En outre, des missions d'accompagnement dans le cadre de la mise en œuvre des conventions signées entre le C2D-PSFE2 et les communes cibles du projet ont été effectuées. Dans ce registre,

- Des commissions d'accompagnement à la sélection des prestataires se sont également tenues dans les communes cibles du projet;

- des missions de suivi en appui aux entretiens des limites, vérification des travaux d'inventaire d'exploitation, l'élaboration des PGQ, PAO et EIES ont été effectuées dans les communes cibles

1.3.1	Accompagner les communes bénéficiaires au processus de sélection des prestataires pour la réalisation des études d'Impact Environnemental et social	Au moins 10 communes bénéficiaires accompagnées dans le processus de sélection d'ici la fin 2016	Seules 06 communes sont concernées par les EIES, notamment : Dimako, Doumaintang, Doumé, Ngoyla, Dzeng et Nanga-Eboko. L'activité a déjà été réalisée dans les communes de Doumé, Doumaintang, Dimako, Ngoyla et Dzeng. Nanga-Eboko et Dimako sont en attente du premier virement. Les indicateurs de cette activité seront reformulés dans le PTAB 2017.
1.3.2	Elaborer les termes de référence des EIES et faciliter le processus d'approbation par le MINEPDED	Au moins 06 TDR des EIES élaborés et transmis au MINEPDED	Les TdRs des 06 communes concernées (Dimako, Doumaintang, Doumé, Ngoyla, Dzeng et Nanga-Eboko) ont déjà été rédigés et approuvés.
1.3.3	Suivre le processus d'élaboration des rapports d'EIES et transmettre au MINEPDED	06 rapports d'EIES élaborés et transmis pour approbation au MINEPDED d'ici fin 2017	Les rapports EIES des communes de Dzeng, Doumaintang, Doumé, Dimako et Ngoyla sont élaborés. Les communes de Nanga-Eboko et de Dimako attendent le premier virement.
1.4	Les PA sont élaborés et soumis pour approbation au MINFOR	02 rapports de mission de suivi des PA d'ici Mars 2019	Activité réalisée.
1.4.1	Suivre le processus d'élaboration des PA de Ngoyla et gari-Gombo		

1.4.2	Faciliter le processus d'approbation des PA élaborés (Montage du dossier, lettre de transmission, suivi après transmission, etc.)	Les PA sont bouclés et transmis au MINFOF d'ici fin 2017	Activité réalisée
1.5	Quote part salariale de la composante 1		
1.5.1	Contribuer aux charges salariales et d'assistance de l'équipe technique	Subventions du projet C2D-PSFE2 qui cofinancent les charges salariales et d'assistance de l'équipe technique	Activité réalisée
1.6	Quote part sur les activités de communication		
1.6.1	Contribuer aux activités de communication (Articles de presse, prospectus, affiches)	Subventions du projet C2D-PSFE2 qui cofinancent les activités de communication du Projet	Activité réalisée Une convention de partenariat a été signée avec la radio environnement pour la production d'une émission intitulée « forêt communale », un article a été publié dans le Quotidien de l'économie, et un reportage a été diffusé sur la CRTV
1.7	Quote part sur l'atelier de lancement du Projet 1		
1.7.1	Contribuer à l'atelier de lancement du Projet	Subventions du projet C2D-PSFE2 qui cofinancent l'atelier de lancement du Projet	Activité réalisée



Photo 13 : Photo de famille à l'issue de la formation en télédétection et traitement des images satellites dispensée par la coordination Nationale du projet C2D-PFSE2 à l'ENEF de Mbalmayo

3.6. Gouvernance des forêts communales (mise en place et la formation des Comités de gestion, des CFC et des CPF autour des forêts communales bénéficiaires des appuis du projet)

3.6.1 Facteurs de succès constatés

Deux sessions de formation des membres des Comités Paysans-Forêt (CPF) et des acteurs communaux (Receveurs Municipaux, membres des Comités Communaux (CC) et Comités Riverains (CR) se sont tenues à Dimako et à Eséka.

- La forte participation et collaboration des parties prenantes
- 22 membres des CPF 15 receveurs municipaux, 29 membres des comités riverains et communaux ont été formés. Les thématiques abordées au cours de ces formations étaient relatives
- Les missions et responsabilités des CPF. Ici les apprenants ont été sensibilisés et formés sur la législation forestière en relation avec les droits et devoirs des populations locales le suivi des activités forestières et plan d'aménagement par un CPF ; la lutte contre l'exploitation illégale et les stratégies de dénonciations par un CPF (A3.2.) ;



Photo 12 : Photo de Famille après la remise des attestations aux apprenants lors des sessions de formation de Mfou et Mbalmayo

3.5.2 Facteurs limitant observés

- L'on a observé quelques difficultés sur le plan de la programmation des formations des formateurs dispensées par la Coordination Nationale avec la programmation des communes.
- Le niveau intrinsèque des apprenants
- L'instabilité professionnelle des chefs de cellules de forêts communales
- Le processus de contractualisation inachevé des chefs CFC dans les Mairie

La photo 13 illustre la formation des formateurs en télédétection et traitement des images satellites dispensée à l'ENEF de Mbalmayo.

Quote part sur les travaux de capitalisation 1		Activité réalisée
1.8	Contribuer aux travaux de capitalisation du Projet	Activité réalisée
1.8.1	Subventions du projet C2D-PSFE2 qui cofinancent les travaux de capitalisation du Projet	
1.9	Agios/commissions bancaires liées au projet	Réalisée
1.9.1	Agios/commissions bancaires	
2.1	Les capacités des petits exploitants et responsables communaux sont renforcées en matière d'aménagement forestier	
2.1.1	Former les petits exploitants et responsables communaux sur l'EFIR	Activité réalisée.
2.1.1	Au moins 05 petits exploitants, et au moins 10 CFC formés et outillés sur l'EFIR	Trois (03) sessions de formation ont été organisées à Belabo, à Ndikiniméki, à Mfou et Mbalmayo. 32 cadres communaux et 48 petits exploitants ont été formés sur cette thématique.
2.1.2	Former les petits exploitants et responsables communaux sur la grille de suivi de mise en œuvre des plans d'aménagement	Deux sessions de formation ont été organisées à Belabo et à Ndikiniméki. 16 cadres communaux et 24 petits exploitants ont été formés sur cette thématique
2.1.3	Former les petits exploitants et responsables communaux sur la tenue des documents sécurisés	Trois (03) sessions de formation ont été organisées à Belabo, à Ndikiniméki, à Mfou et Mbalmayo 32 cadres communaux et 48 petits exploitants ont été formés sur cette thématique.
2.1.4	Former les petits exploitants et responsables communaux sur la traçabilité de la production forestière/FLEGT	

2.1.5	Former les petits exploitants et responsables communaux sur les mécanismes REDD+ et changement climatique	Au moins 05 petits exploitants et au moins 10 CFC formés et outillés sur les mécanismes REDD+ et changement climatique	Deux sessions de formation ont été organisées à Belabo et à Ndikiniméki. 16 cadres communaux et 24 petits exploitants ont été formés sur cette thématique.
2.1.6	Former les petits exploitants et responsables communaux sur les inventaires forestiers (dendrométrie, botanique, procédure d'inventaire, faune, biodiversité...)	Au moins 05 petits exploitants et au moins 10 CFC formés et outillés sur les inventaires forestiers (dendrométrie, botanique, procédure d'inventaire, faune, biodiversité...)	Trois (03) sessions de formation ont été organisées à Belabo, à Ndikiniméki, à Mfou et Mbalmayo 32 cadres communaux et 48 petits exploitants ont été formés sur cette thématique.
2.1.7	Former les petits exploitants et responsables communaux sur la cartographie forestière et l'utilisation des images satellitaires (Télé-détection, SIG, GPS)	Au moins 05 petits exploitants et au moins 10 CFC formés et outillés sur la cartographie forestière et l'utilisation des images satellitaires (Télé-détection, SIG, GPS)	Activité réalisé. Trois (03) sessions de formation ont été organisées à Belabo, à Ndikiniméki, à Mfou et Mbalmayo. 32 cadres communaux et 41 petits exploitants ont été formés sur cette thématique.
2.1.8	Former les petits exploitants et responsables communaux sur la détermination de la qualité du bois	Au moins 05 petits exploitants et au moins 10 CFC formés et outillés sur la détermination de la qualité du bois.	Trois (03) sessions de formation ont été organisées à Belabo, à Ndikiniméki, à Mfou et Mbalmayo, 32 cadres communaux et 41 petits exploitants ont été formés sur cette thématique.

- la traçabilité de la production forestière/FLEGT ;
- les mécanismes REDD+ et les changements climatiques ;
- la tenue des documents sécurisés ;
- la grille de la mise en œuvre des plans d'aménagement ;
- les inventaires forestiers (dendrométrie, botanique, faune procédures d'inventaires ou nouvelle directive d'inventaire géoréférencés et la biodiversité) ;
- la détermination de la qualité du bois ;

Pendant ces sessions de formation (à Bélabo, Ndikiniméki, Mfou et Mbalmayo) :

- 32 cadres communaux et 41 petits exploitants ont été formés et les responsables des Opérations Forestières (ROF) des Forêts communautaires (FC) riveraines des forêts communales (Fcles) cibles, ainsi que les représentants des partenaires d'exploitation des communes ont été associés aux formations.

les participants (responsables des Opérations Forestiers, petits exploitants et cadres communaux) sont bien outillés pour intervenir avec plus de succès et d'efficacité dans le suivi de l'aménagement forestier et la gestion durable des ressources floristiques et fauniques. C'est ainsi qu'à la fin de la dernière formation à Mbalmayo, ils se sont mis ensemble pour créer une association légale afin de travailler désormais en synergie et de coopérer ensemble pour mieux assurer désormais leur rôle et mission qui les incombent.

d'étranglement. Car, certains partenaires qui devaient cofinancer ce projet au démarrage, n'avaient pas renouvelé leur convention de subvention avec l'ACFCAM et le CTFC, à l'instar de la GIZ.

3.5 Renforcement des capacités des petits exploitants et responsables communaux (en matière d'aménagement forestier)

3.5.1. Facteurs de succès constatés

Des sessions de formation des petits exploitants et responsables communaux se sont tenues à Ndikinimeki, à Belabo et à Mfou et Mbalmayo (Voir photo 10 et 11).



Photo 10 : Formation des petits exploitants et responsables communaux à Ndikinimeki



Photo 11: Formation des petits exploitants et responsables communaux à Mfou et Mbalmayo

Huit principales thématiques ont été abordées au cours de ces formations pour le renforcement des capacités :

- L'Exploitation Forestière à Faible Impact ;

2.2	Quote part salariale de la composante 2				
2.2.1	Contribuer aux charges salariales et d'assistance de l'équipe technique	Subventions du projet C2D-PSFE2 qui cofinancent les charges salariales et d'assistance de l'équipe technique	Activité réalisée		
2.3	Quote part sur les activités de communication				
2.3.1	Contribuer aux activités de communication (Articles de presse, prospectus, affiches)	Subventions du projet C2D-PSFE2 qui cofinancent les activités de communication du Projet	Activité réalisée	Une convention de partenariat a été signée avec la radio environnement pour la production d'une émission intitulée « forêt communale », un article a été publié dans le Quotidien de l'économie, Cameroun Tribune, et un reportage a été diffusé sur la CRTV.	
2.4	Quote part sur l'atelier de lancement du Projet 2				
2.4.1	Contribuer à l'atelier de lancement du Projet	Subventions du projet C2D-PSFE2 qui cofinancent l'atelier de lancement du Projet		Un atelier de lancement s'est tenu à Djeuga hôtel le 09 Octobre 2015 avec toutes les parties prenantes pour la sensibilisation, le cadrage et le lancement officiel des activités	
2.5	Quote part sur les travaux de capitalisation				
2.5.1	Contribuer aux travaux de capitalisation du Projet	Subventions du projet C2D-PSFE2 qui cofinancent les travaux de capitalisation du Projet	Activité réalisée		

2.6 Agios/commissions bancaires liées au projet	
2.6.1	Agios/commissions bancaires
3.1	Les CPF et les acteurs communaux en charge de la gestion des revenus et du suivi du massif forestier sont formés sur la mise en œuvre des PA et l'arrêté conjoint 0076
3.1.1	<p>Sensibiliser et former les parties prenantes sur l'arrêté 0076 et les outils de transparence :</p> <ul style="list-style-type: none"> Au moins 80% d'acteurs communaux sensibilisés et formés sur les outils de transparence Au moins 80% d'acteurs communaux disposent des outils de transparence <p>rapport de performance, compte de gestion, rapport d'investissement, système de rapportage etc. (Maires, RM et membres des CC et CR)</p>
3.1.2	<p>Former les CPF sur les outils de suivi de la mise en œuvre des PA</p> <p>Au moins 80% des CPF formés sur les outils de suivi de la mise en œuvre des PA</p> <p>Au moins 80% des CPF disposent des outils de suivi de la mise en œuvre des PA</p>
3.1.3	<p>Créer ou restructurer les CPF, CC, CR existants</p> <p>Les CPF, CC, CR créés ou restructurés dans au moins 80% des communes cibles</p>
	<p>Activité réalisée.</p> <p>Deux sessions de formations ont été organisées à Dimako et à Eséka. Au cours de celles-ci, 15 receveurs municipaux 16 Comités communaux 29 membres des comités rivaux ont été formés sur l'arrêté conjoint N° 00076</p> <p>Activité réalisée.</p> <p>Deux sessions de formations ont été organisées à Dimako et à Eséka. Au cours de celles-ci, 22 membres des CPF ont été formés sur la mise en œuvre des PA.</p> <p>Activité réalisée.</p> <p>Les CPF de Ngogos et de Song Ntoume pour le compte de la forêt communale de Messondo et 04 CPF dans la commune de Ngoyla ont été restructurés.</p> <p>Le comité communal a été créé à Belabo et à Oveng.</p>



Photo 9 : Mot d'ouverture des travaux de formation par Monsieur le préfet de la Mefou et Afammba

3.4.2 Facteurs limitants observés

Il s'agissait ici d'identifier les difficultés rencontrées par les communes concernées dans la mobilisation des fonds, les procédures de passation des marchés, les relations avec les prestataires, et la réalisation des activités sur le terrain et sur la base des difficultés identifiées, adresser des propositions de solution aux différents partenaires du projet.

- A cet effet, il est important de mentionner que les retards dus au virement par la coordination nationale des subventions aux communes ont amené ces dernières à préfinancer certaines activités pour s'arrimer au calendrier d'exploitation forestière et obtenir les différents documents administratifs.
- Pour ce qui est du CTFC, il faut préciser que les coûts de mise en œuvre par le CTFC sous évalués et insuffisants ont constitué un goulot



Photo 7 : Extrait de l'article presse publié dans le quotidien mutation Numéro 4844 du 26 Avril 2019

La Forte mobilisation et la sensibilisation des autorités administratives sur le projet et leur présence pour présider et lancer les activités de formation à chaque fois que ces ateliers de formation ont été organisés. Les photos 8, 9 et 10 illustrent les mots de bienvenu et d'ouverture des formations respectivement par le Directeur du CTFC, Madame la représentante du coordonnateur National du projet C2D-PSFE2, Monsieur le Maire de Mfou et Monsieur le préfet de la Mefou et Afamba.



Photo 8 : Mot du Directeur du CTFC et mot du coordonnateur du C2D

3.1.4	Mettre en place un dispositif de couverture et d'assistance juridique des CPF dans les dénonciations des infractions forestières et fauniques	<p>Au moins 01 protocole d'accord avec un partenaire institutionnel assure la couverture et l'assistance juridique des CPF pour les dénonciations des infractions forestières et fauniques mis en place d'ici fin 2015</p> <p>Au moins 01 CPF par commune outillé sur les mécanismes de dénonciations des infractions forestières et fauniques d'ici fin 2015</p> <p>Nombre d'actes de dénonciation publiés dans de journaux officiels ou portés à la connaissance du MINFOF et le suivi mené</p>	<p>Activité réalisée.</p> <p>Une convention de collaboration a été signée entre Transparency International (TI) et le réseau des CPF du massif forestier de Deng-Deng. Cette convention garantit une couverture juridique aux CPF en cas de dénonciations litigieuses.</p> <p>Par ailleurs, une flotte téléphonique constituée des membres des CPF, des responsables communaux et de l'administration forestière a été mise en place. Elle permet de rapprocher ces différents acteurs dans le cadre de la lutte contre l'exploitation forestière et faunique illégale.</p> <p>Cette flotte facilite les dénonciations des CPF et les réactions de l'administration forestière.</p> <p>A ce jour, plusieurs saisies de bois, de produits fauniques et de munition ont été faites dans le massif forestier de Deng-Deng par le MINFOF. La convention signée avec n'a pas été dupliquée/élargie dans les autres communes pour des raisons de budget.</p>
3.2	Quote part salariale de la composante 3		

3.2.1	Contribuer aux charges salariales et d'assistance de l'équipe technique	Subventions du projet C2D-PSFE2 qui cofinancent les charges salariales et d'assistance de l'équipe technique	Activité réalisée
-------	---	--	-------------------

produites sur la mise en œuvre des activités de la convention à travers une convention de partenariat signée entre le CTFC et l'IUCN/Radio environnement. Durant la formation des petites exploitations et des responsables communaux, une table ronde a été organisée et des reportages et/ou interview directs diffusés sur les antennes de la CRTV télé et Radio en anglais et en français, et un article presse a été publié dans le Quotidien de l'Economie, le Messenger et Mutation.



Photo : Les participants aux formations interviewés en forêt par les journalistes de la CRTV Radio



Photo 5 : Extrait de l'article presse publié dans le quotidien économie Numéro 5287 du 26 Avril 2019

subvention passées entre ces Communes bénéficiaires et le projet C2D, a le devoir non seulement de leurs apporter une assistance technique pour l'élaboration des TDR des EIES relatifs aux activités d'aménagement et d'exploitation de leurs forêts communales, mais aussi de leurs appuyer dans le montage et le dépôt de leurs dossiers de validation desdits TDR en vue de la réalisation des EIES proprement dites. A cet effet, les activités suivantes ont été réalisées.

- Un meilleur suivi des séances de sélection des prestataires pour la réalisation des EIES dans le cadre de la mise en œuvre des conventions signées entre le C2D et les communes a contribué à l'atteinte des objectifs du projet;
- L'élaboration et l'approbation des Termes de références relatives aux EIES à réaliser dans les communes de Dimako, Doumaintang, Doumé, Dzenge, Nanga-Eboko et Ngoyla ont permis d'apporter une assistance mesurable et productive aux communes;
- L'acquisition du matériel informatique et de terrain a facilité la réalisation des activités de terrain

Dans le registre des activités de communication, des cartes de stratification forestières de communes cibles ont été élaborées et une séance de présentation de celles-ci aux maires a été organisée à Yaoundé. En outre, un reportage télévisé a été réalisé et diffusé sur les antennes de la CTRV, un article presse a été publié dans le Quotidien de l'Economie à l'issue de l'atelier de lancement des activités de la convention de subvention signée entre le MINFOF et le CTFC et des photos dudit atelier ont été publiés sur le réseau social facebook. Des émissions hebdomadaires radiophoniques ont également été

PARTIE III :
CAPITALISATION DES EXPERIENCES
ACQUISES

des appuis pour les communes à la réalisation de leurs activités. En dehors de ces appuis du projet, certaines communes n'ont pas pu mobiliser des fonds pour la réalisation de certaines activités telles que les inventaires d'aménagement, le suivi des EIES, les études socio-économiques. Cette incapacité des communes dans la mobilisation des fonds a entraîné :

- Une insuffisance du matériel de surveillance forestier comme les moyens de locomotion (motos), les GPS, PDA, boussoles, le ruban diamétrique, etc. ;

3.4. Facteurs limitants observés

Encadrement des communes bénéficiaires des appuis du projet dans le processus d'aménagement et d'exploitation durable de leurs forêts communales (réalisation des inventaires d'aménagement, ESE, EIES, PGQ, élaboration et suivi de la mise en œuvre des PA, PGES, PGQ et de PAO)

3.4.1. Facteurs de succès constatés

La composante 1 de la convention de subvention entre le CTFC et le Projet C2D PSFE2 consiste en l'encadrement des communes bénéficiaires des appuis du projet pour la réalisation des Inventaires d'aménagement, des Etudes Socio-économiques, des Etudes d'Impact Environnemental et Social, de l'élaboration des plans d'aménagement des forêts communales y compris les réserves forestières concédées. Le CTFC, en tant que structure qui assure le suivi technique et financier de la mise en œuvre des activités prévues dans les conventions de

financière (23/09/15) qui a entraîné la reformulation de certaines activités ;

- Les procédures administratives de décaissement des fonds ont été lourdes et rigides ce qui n'a pas facilité la réalisation de certaines activités dans les délais.
- Dans les premières années du projet, la lourdeur des procédures d'approbation des rapports a impacté sur les délais de mise en œuvre du projet. Le CTFC a eu à saisir les administrations signataires du Projet C2D sur la nécessité d'alléger les procédures et la collaboration entre les différents acteurs.
- Certaines communes concernées ont reçu tardivement leurs financements, elles n'ont par conséquent pas pu réaliser à temps certaines activités prévues dans leur PTB;
- La gestion des comptes bancaires dédiés au projet par les communes a constitué un goulot d'étranglement pendant la mise en œuvre du projet

3.3.2. La stratégie d'information et de sensibilisation sur les procédures de gestion des fonds publics en collaboration avec la collaboration avec la coordination nationale a contribué à réduire considérablement les risques

- Insuffisance des capacités des Communes à mobiliser des fonds de contrepartie pour cofinancer les activités du projet
- Le règlement des TVA par les Mairies a contribué à limiter les possibilités d'intervention de la Mairie dans un contexte budgétaire assez difficile.
- Les financements du C2D PSFE2 doivent être considérés comme

3.1. Genèse du processus

Afin de mettre en œuvre les grandes orientations de la politique du Gouvernement qui visent à maximiser la valeur ajoutée de l'exploitation des forêts au bénéfice de la réalisation des projets de développement pour l'amélioration des conditions de vie des populations locales, le MINFOF et le CTFC ont signé une convention de subvention dans le but d'implémenter certaines activités du projet C2D-PSFE2. Cette convention vient non seulement en cofinancement des activités déjà menées dans le cadre du PAF2C, mais aussi développer des synergies d'action avec le MINFOF pour atteindre les objectifs que se fixe le projet C2D-PSFE2. C'est dans ce cadre que le Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC), organe technique de l'Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM) et agent d'exécution du Programme d'Appui à la gestion durable des Forêts Communales du Cameroun (PAF2C) accompagne les différentes communes concernées par ledit projet à la mise en œuvre des activités d'aménagement et de gestion durable des forêts communales.

3.2. Facteurs de succès constatés

De manière générale :

- la tenue le 09 octobre 2015 à Yaoundé de l'atelier de cadrage et de démarrage officiel de la convention de subvention MINFOF-CTFC avec pour objectif d'informer et de sensibiliser tous les acteurs, les partenaires, la communauté nationale et internationale sur le démarrage effectif de la mise en œuvre de la convention de subvention signée entre le MINFOF et le CTFC
- la mise en place d'une approche concertée et efficiente avec les

principaux acteurs et partenaires du projet notamment l'ACFCAM, tous les Maires des Communes cibles, tous les partenaires du projet, les représentants des CPF, des Comités de gestion des revenus forestiers et fauniques, des exploitants partenaires privés des Communes, des ministères sectoriels (MINFOF, MINEPDED, MINATD), de la Coordination Nationale du Projet, de l'AFD et les autres parties prenantes.



Photo 1 : (A gauche) les panelistes à la table d'honneur (A droite) les participants et partenaires du projet



Photo 2 : (A gauche) Mot de bienvenue du Président Délégué de l'ACFCAM, (A droite) présentation du Directeur du CTFC

Sur le volet Communication :

Plusieurs actions ont été réalisées pour assurer une meilleure visibilité du projet soutenu par la coopération française et de l'Etat du Cameroun. Ces actions ont contribué au succès du projet

mise en œuvre des activités prévues dans les conventions signées entre le MINFOF et les communes bénéficiaires des appuis du projet C2D-PSFE2 ont été effectuées avec la coordination nationale du projet C2D PSFE2 (voir photo 4);

- Des réunions d'évaluation conduites par le MINFOF auprès du CTFC ont permis d'améliorer les livrables et d'opérer des ajustements pour plus d'efficacité et d'efficacités.



Photo 4 : Photos illustrant la parfaite coopération entre la coordination nationale du projet C2D PSFE2 le chef d'antenne Est du CTFC lors des missions de suivi technique et financier de la mise en œuvre des activités par les communes

3.3 Facteurs limitants observés

Le CTFC a identifié certains facteurs ayant contribué à limiter ou à ralentir l'atteinte de nos objectifs et la qualité des livrables

3.3.1. Lenteurs administratives

Les Lenteurs dans le traitement des dossiers et rapports d'activités ont constitué des facteurs bloquants :

- Le retard concédé (près de 11 mois) entre la signature de la convention (27/10/14) et le virement de la 1ère tranche de l'allocation



Photo 3 : Ateliers de formation à Dimako (à gauche) et à Yokadouma (à droite)

3.2.2. La stratégie d'information et de sensibilisation sur les procédures de gestion des fonds publics en collaboration avec la coordination nationale a contribué à réduire considérablement les risques. Cette stratégie a permis d' :

- D' informer les Maires et les acteurs communaux sur le niveau réel de mise en œuvre des activités et les mesures prises pour l'exécution efficace et efficiente du projet ;
- D' édifier les Maires et les acteurs communaux sur les procédures de gestion des fonds publics, sur l'ordonnancement des dépenses liées à l'exécution des activités et la programmation des activités à mener ;
- D' identifier et sensibiliser les acteurs communaux sur les préoccupations et les difficultés liées à l'exécution de certaines activités du projet, afin de formuler quelques solutions pour lever ces contraintes ;

3.2.3. La bonne Collaboration entre le MINFOF et le CTFC a été bénéfique pour la mise en œuvre des activités du projet dans les forêts communales

- Le projet C2D/PSFE2 vient renforcer la coopération entre le MINFOF et le CTFC bénéfique pour les forêts communales en ce sens que :
- Plusieurs missions conjointes de suivi technique et financier de la

- Des prospectus et affiches sur le projet ont été conçus et publiés
- plusieurs reportages télévisés ont été réalisés et diffusés sur les antennes de la CTRV,
- des articles presse ont été publiés dans divers journaux : le Quotidien de l'Economie, le Messenger, le Jour, Mutation... et des photos des activités ont été publiées sur le réseau social facebook et
- des émissions hebdomadaires radiophoniques ont également été produites avec la CRTV et sur Radio Environnement de l'IUCN
- des campagnes de sensibilisation engagées à travers les médias
- Une flotte téléphonique mise en place pour les comités paysans forêts avec une couverture juridique appuyée par Transparency international des dénonciateurs des exploitants illégaux.

3.2.1. Le projet a contribué au processus de décentralisation et de responsabilisation technique et administrative des acteurs locaux

- Les Communes et leurs sociétés partenaires ont assuré pleinement la maîtrise d'œuvre des activités du projet.
- La qualité des prestataires agréés retenus et le respect de leurs cahiers de charge ;
- Respect dans une majorité de communes des procédures de passations des marchés publics conformément aux procédures en vigueur (code des marchés publics, Projet C2D-PSFE, communes, etc.) ;
- Des séances de formations dispensées aux acteurs locaux (CFC, CPF, comité de gestion et autres) et les apprenants ont contribué à l'appropriation par les parties prenantes des objectifs du projet (Voir photo 3)